

Rapport d'activité 2023

Agence nationale
de l'habitat



L'Anah
*au fil
des
saisons*

L'Anah *au fil des saisons*

Rapport d'activité 2023

*Pour cette nouvelle édition de son rapport annuel, l'Anah a souhaité faire la rétrospective de l'année 2023 sous la forme d'un récit au fil des saisons : **hiver**, **printemps**, **été**, **automne**, chacun des quatre chapitres est introduit par une chronique.*

Ces chroniques sont l'occasion de découvrir les coulisses de l'activité de l'Agence à travers les yeux de celles et ceux qui se mobilisent chaque jour au service de la rénovation de l'habitat privé.

Table *des matières*

1

CHRONIQUE *d'hiver*

p. 6-7

Poursuivre le développement
de l'Agence

p. 8-9

“L'accompagnateur
apporte de la *réassurance* aux ménages,
c'est crucial.”

p. 10-11

Une nouvelle année sous le signe
de *l'accompagnement*

2

CHRONIQUE *de printemps*

p. 16-17

Être aux côtés des *territoires*

p. 18-19

“Avec MaPrimeAdapt',
nous voulons embarquer
toute une génération.”

p. 20-21

L'action de l'Anah
au cœur des territoires

5

COMPOSITION DU CONSEIL *d'administration*

p. 44-45

3

CHRONIQUE *d'été*

p. 26-27

Les coulisses
de la *réforme* des aides

p. 28-29

“Contre la fraude, notre objectif
est de sécuriser au maximum
les ménages!”

p. 30-31

Être au plus près
des *habitants*

4

CHRONIQUE *d'automne*

p. 36-37

Être au rendez-vous des *nouvelles*
missions de l'Agence

p. 38-39

“Le partenariat
avec France services répond à un besoin
de *proximité* et de *service public*.”

p. 40-41

Tous mobilisés
pour la *rénovation de l'habitat privé*

6

RAPPORT *de gestion*

p. 47

CHRONIQUE
d'hiver

1

“Nous faisons
bien plus
qu’aller vers
les gens, nous
entrons
chez eux !”

Thierry Repentin



Au total près de

3,12 Mds€
d'aides distribuées
par l'Anah
dont

2,97 Mds€
aux propriétaires
pour le financement
de leurs travaux
soit

623 790
logements rénovés

116,5 M€
pour l'ingénierie
destinée aux
collectivités territoriales

23,2 M€
pour les résorptions de
l'habitat insalubre (RHI)

9,9 M€
pour l'humanisation
des centres
d'hébergement

C'est l'hiver et je pense à ceux qui, cette année, n'auront plus froid. À ce ménage qui avait simplement prévu de nouvelles fenêtres et qui a pu, grâce aux aides de l'Anah, effectuer une rénovation d'ampleur. À ce jeune couple de Lille qui nous recevait, avec le ministre Patrice Vergriete, dans le pavillon de leurs rêves. Je pense avec émotion et fierté à cette mère et ses trois enfants à qui nous avons pu offrir des conditions de vie dignes.

L'année 2023 commence avec des ambitions et un budget d'une ampleur inédite. L'Agence que l'on appelait autrefois «la petite Anah» est aujourd'hui devenue un grand service public. C'est à la fois galvanisant et rassurant.

Galvanisant, parce que nous sommes au cœur du collectif national de maîtrise d'œuvre, de l'immense ambition fixée par la COP 21 : la neutralité carbone en 2050. Rassurant, parce que pour répondre à ces engagements, nous agissons sur le volet très concret et microlocal. Avec nos 50 ans d'expérience, nous savons décliner les grandes politiques publiques à l'échelle de l'hyper proximité.

Nous faisons bien plus qu'aller vers les gens, nous entrons chez eux, dans leur intimité familiale ! Il est rare qu'un tel lien de confiance se tisse avec un service public. Créer la confiance, avec les ménages, les élus, les copropriétés ou les syndicats, c'est fondamental. La proximité et l'accompagnement aussi ; chaque région, chaque projet est unique. Nous ne proposons jamais de prêt-à-porter, toujours du sur-mesure, grâce au réseau France Rénov' notamment et aux Accompagnateurs Rénov'. Notre action est à la fois concrète et puissante. Elle est attendue par les générations montantes, légitimement préoccupées par le climat.

Elle est attendue par les générations plus installées, conscientes de ce que coûte l'entretien d'une maison et la valorisation de leur bien. Quand la nécessité économique rejoint la conscience environnementale ; après la rigueur de l'hiver bourgeoise le printemps.



Thierry Repentin,
Président du Conseil
d'administration de l'Anah

Poursuivre le développement de l'Agence

Pour être à la hauteur des objectifs, l'Anah poursuit sa stratégie de développement en interne. Professionnalisation des recrutements, attractivité de la marque employeur, structuration de l'offre de formation: les chantiers sont multiples mais les équipes sont aussi plus nombreuses pour les mener. L'année 2023 aura permis d'accélérer ces transformations.

Renforcer les effectifs tout en gardant le lien entre agents

*91 nouveaux agents
accueillis*

*Objectif de
320 agents en 2024*

*En 2023, 1 723 actes
de gestion RH
24 demi-journées
d'accueil organisées*

**Renouveler
la marque employeur**

De nouvelles recrues ont rejoint les rangs de l'Anah en 2023, portant l'effectif global à 250 agents au siège, soit une hausse de près de 40 % par rapport à l'année précédente. En conséquence, le service RH, formation et environnement de travail se professionnalise afin de transformer les modes de recrutement. L'ouverture de nouveaux postes experts – chargé de développement et responsable attractivité – participe de cette stratégie pour accompagner les directeurs dans leurs recherches, notamment sur des nouveaux métiers comme la distribution des aides.

Dans ce contexte de forte croissance, les leviers de communication interne permettent de maintenir le lien entre les agents. L'année aura notamment été marquée par l'adoption du nouvel outil collaboratif Talkspirit permettant de faciliter les communications et le partage de l'information entre collaborateurs.

Pour recruter et attirer de nouveaux talents, l'Anah a travaillé sa marque employeur. Elle a pu compter pour cela sur son socle de valeurs et de missions et a investi dans de nouveaux outils. En 2023, la mise en place de partenariats avec les plateformes de recrutement Welcome to the Jungle et LinkedIn ont ainsi permis de gagner en visibilité auprès d'une cible élargie de candidats. Cette recherche d'une plus grande diversité a transformé en profondeur l'image et la composition de l'institution.

Outiller l'interne et le réseau en structurant la formation

2/3 des effectifs formés en 2023 soit 160 agents

La formation en interne est tout à la fois un levier d'attractivité et d'agilité: elle permet d'envisager des recrutements plus ouverts, et participe plus globalement à la création d'un socle commun de compétences au siège et dans le réseau. En 2023, l'Anah a notamment été amenée à enrichir sa plateforme web de formations pour offrir un outil robuste à destination d'un public élargi: les agents du siège mais aussi les membres du réseau territorial, les conseillers France Rénov', et bientôt les 7 000 agents France services.



1



2



Découvrez la vidéo de présentation de l'Anah



3

1. Le séminaire du personnel 2023 a eu lieu à l'usine Té, à Saint-Denis, pour partager les grands chantiers et favoriser la cohésion des équipes.

2. Vidéo marque employeur : visite guidée dans les locaux de l'Anah, découverte de la diversité des missions.

3. Atelier fabrication d'un baby foot et moment de convivialité entre agents.

“L’accompagnateur apporte de *la réassurance* aux ménages, c’est crucial.”

Entretien avec Simon Corteville
Responsable du service Politiques d’adaptation
et de rénovation énergétique (DirEPP)



La loi Climat et résilience prévoit la généralisation de l’accompagnement des ménages. Une grande avancée écologique et sociale portée par l’Anah, à travers la mise en œuvre progressive de Mon Accompagnateur Rénov’. Décryptage.

**Les Accompagnateurs Rénov’ sont nés début 2023.
Pourquoi cette réforme ?**

L’idée est de rééquilibrer les objectifs entre rénovations d’ampleur et rénovations par gestes. Les retours d’expérience sur les aides de l’Anah, mais aussi sur les dispositifs précédemment portés par l’Ademe convergent. Les rénovations de qualité ont besoin d’être accompagnées. C’est aussi un argument important auprès des ménages dans un contexte de fraude.

L'accompagnateur permet ainsi d'aller plus loin que la mission d'information-conseil : il apporte de la réassurance aux ménages et des conseils techniques – Par où commencer ? Comment s'y prendre ?, c'est absolument crucial. Rénover une maison, on fait cela une fois ou deux dans sa vie, il y a l'isolation, la ventilation, le chauffage, les fenêtres à changer, cela peut faire peur. L'accompagnement, c'est de l'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée aux ménages. Cela permet également de structurer les filières pour être au rendez-vous des objectifs fixés à l'Agence.

Les accompagnateurs sont présentés comme des tiers de confiance. Quelles sont les garanties pour les ménages ?

L'ouverture de l'agrément à de nouveaux profils d'accompagnateurs en juillet visait à rendre cette offre accessible à de nombreux acteurs. Aujourd'hui les architectes, les bureaux d'études, mais aussi les auditeurs énergétiques peuvent prétendre à ce statut, pourvu qu'ils justifient d'un certain nombre de compétences techniques. C'est tout l'objet de la procédure d'agrément pour garantir aux ménages un accompagnement indépendant et de qualité. L'Anah est tout particulièrement mobilisée aux côtés des services déconcentrés pour les accompagner dans l'instruction de ces dossiers. Une fois l'agrément obtenu, les prestations d'accompagnement réalisées par ces professionnels auprès des ménages peuvent par ailleurs être contrôlées, sur pièces justificatives ou sur place.

À l'orée de 2024, constatez-vous déjà une dynamique ?

Clairement, la dynamique est très bonne ! Du côté des Accompagnateurs Rénov', notre objectif était d'atteindre l'équivalent de 4000 à 5000 personnes à temps plein en 2024. À la fin mars 2024, 3100 étaient déjà disponibles avec de nombreux dossiers en instruction. Les deux tiers des demandes émanent de nouveaux acteurs, ce qui témoigne de l'engouement d'une filière nouvelle pour accompagner et accélérer les rénovations de qualité. Les professionnels montrent un véritable intérêt pour ces sujets. Pendant l'année 2023, nous avons travaillé étroitement, à un rythme soutenu, avec l'Ordre des architectes comme avec les associations des bureaux d'études. Leur implication est évidente. Les mesures de simplifications décidées début 2024 et mises en œuvre le 15 mai 2024 ne remettent aucunement en cause l'enjeu de la massification de la rénovation globale.

Une nouvelle année sous le signe de *l'accompagnement*

AGENDA

–16 janvier

Comité de pilotage Plan Initiative Copropriétés

–8 février

Renouvellement de la convention État-Procvivis

–24 janvier

Cérémonie des vœux de l'Anah

–15 mars

Renouvellement du Conseil d'administration de l'Anah

ZOOM

Lancement de *Mon Accompagnateur Rénov'*

L'Anah a lancé le 1^{er} janvier 2023 le dispositif Mon Accompagnateur Rénov'.

Cet interlocuteur de confiance accompagne les Français de bout en bout dans leurs projets de travaux. Son rôle : traiter les questions techniques, sociales, administratives et financières des ménages pour faciliter les travaux.

Le déploiement du dispositif s'est fait de manière progressive, en deux temps :

les opérateurs dits historiques (Espaces Conseil France Rénov', opérateurs agréés Anah) ont été agréés dès le 1^{er} janvier 2024, devenant ainsi automatiquement Mon Accompagnateur Rénov'. Le dispositif s'est ouvert dans un second temps à de nouveaux acteurs publics et privés, en s'assurant de leur indépendance et de leurs compétences.

“Ménages, collectivités, entreprises : l'accompagnement se déploie sur tous les fronts. Il est notre clé de voûte et notre moteur. Parce que l'accompagnement est un enjeu essentiel pour réussir des rénovations performantes.”

ACTUALITÉS

Comité de pilotage Plan Initiative Copropriétés

À l'occasion du comité de pilotage national du Plan Initiative Copropriétés, le ministre délégué chargé de la Ville et du Logement a fait un bilan sur la mise en œuvre de ce plan et annoncé des chantiers destinés à amplifier sa dynamique.

À cette occasion, 9 mesures d'amélioration ont été fixées, reposant sur 3 objectifs : un financement des travaux renforcé, un traitement plus rapide des dégradations et une meilleure prévention des dynamiques de fragilisation.

Thierry Repentin reconduit à la présidence du Conseil d'administration

Le 15 mars 2023, Thierry Repentin a été reconduit dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration de l'Anah, pour un deuxième mandat de 3 ans.

Le renouvellement du Conseil d'administration a également été l'occasion d'accueillir de nouveaux membres pour mieux traduire la diversité des missions de l'Agence et ses différentes échelles.

TENDANCES

Un budget en hausse en 2023

La rénovation énergétique est un enjeu majeur de la politique du logement et de la transition énergétique. C'est pourquoi les missions de l'Anah ont été élargies, renforcées et son budget chaque année augmenté. En 2023, la hausse des moyens de l'Agence traduit la volonté de soutenir les rénovations les plus ambitieuses, la solvabilité des ménages face à l'inflation et le déploiement de France Rénov' dans les territoires.

PERSPECTIVES

L'accompagnement au cœur de l'action

Avec le lancement de France Rénov' en 2022 puis l'arrivée de Mon Accompagnateur Rénov' en 2023, l'accompagnement est plus que jamais au cœur de l'action de l'Anah.

Le 24 janvier, la cérémonie des vœux a été l'occasion de réaliser une séquence de communication dédiée à ces missions



Visionnez
le motion design
des vœux 2023

Renouvellement de la convention État-Procivis

Procivis et l'Anah sont partenaires depuis 15 ans autour d'un engagement fort : l'avance des aides de l'Agence à destination des ménages. La convention a été renouvelée en février pour la période 2023-2030, avec pour objectif de franchir un nouveau seuil : une accélération du volume d'interventions sur le parc privé existant, en passant de 370 millions à 500 millions d'euros.

Axes prioritaires :

- Participation au redressement des copropriétés fragiles et en difficulté;
- Rénovation et lutte contre la précarité énergétique;
- Aménagement et attractivité des territoires;
- Accès à un logement adapté et décent.





CHRONIQUE
de
printemps

2

“Nous sommes
vraiment
aux côtés
de *tous*
les territoires,
ruraux,
métropolitains
et
ultra-marins.”

Valérie Mancret-Taylor



Le soleil était haut, les bergers et leurs brebis déjà partis dans l'aube frémissante du printemps quand nous avons rejoint la vallée de l'Ossau. À Pau, nous sommes montés dans un van bariolé qui nous donnait l'air de randonneurs à l'assaut des Pyrénées. Nous partions en fait à la rencontre du directeur de l'Espace Conseil France Rénov'.

Jérémie Mounicou est l'exemple même du directeur ultra investi. Il va vers les usagers et les accompagne. Il rencontre des professionnels pour les fédérer et structurer une filière dans sa région. En compagnie des artisans, nous avons visité deux rénovations qui illustrent ce qu'il est possible de délivrer comme qualité avec des matériaux biosourcés, dans le respect du patrimoine.

Autre destination : Lyon. Même si les jours rallongent, il fait encore nuit noire quand nous partons. La fatigue est vite oubliée face à l'énergie des quarante conseillers lyonnais qui accueillent un nombre impressionnant de ménages. L'ECFR a notamment eu l'excellente idée de développer une branche consacrée aux usages, dans les logements. Une belle idée à essayer au printemps !

Le jour pointe à peine, nous voici déjà repartis vers d'autres terrains, tout aussi fertiles. Avec Montpellier, la proximité est évidente depuis que nous avons débloqué des aides importantes pour des copropriétés en difficulté. Le maire nous a d'ailleurs consacré la totalité de sa journée lors de la visite organisée – avec Anne-Claire Mialot, la directrice générale de l'Anru – dans les quartiers des Cévennes et de La Mosson qui sont accompagnés par nos deux agences. De notre côté, nous avons montré que la bonne coordination entre deux agences publiques, ça marche !

Je m'envole plus loin, le printemps devient tropical. À Saint-Denis de La Réunion, aux côtés de la Première ministre et du ministre délégué chargé de la Ville et du Logement, nous visitons une copropriété dégradée sous plan de sauvegarde. De tous les déplacements, je ne retiens qu'une chose : nous agissons avec et aux côtés de tous les territoires, ruraux, métropolitains et ultra-marins.



Valérie Mancret-Taylor,
Directrice générale

CHIFFRES CLÉS

Vallée d'Ossau

90 %
des travaux réalisés
par des artisans locaux

Montpellier

1 Opah-CD
sur le quartier
de La Mosson
soit
*14 copropriétés
en cours de rénovation,
2 200 logements,
28,5 M€ d'intervention*
Anah

**1 plan de
sauvegarde**
sur le quartier
des Cévennes
soit
*12 copropriétés,
1 000 logements,
12 M€ d'intervention*
Anah

Saint-Denis de La Réunion

**1^{er} plan de
sauvegarde**
sur une copropriété
*14 M€ de travaux
sur les parties communes.*

Être aux côtés des *territoires*

Pour décliner les ambitions nationales et les adapter aux réalités du terrain, l'Anah accompagne l'ensemble des acteurs de son réseau territorial. L'année 2023 aura notamment été marquée par des rencontres régionales. L'enjeu: accompagner les collectivités, les services déconcentrés, mais aussi le réseau France Rénov' dans la bonne appréhension des évolutions de la politique publique.

Aller à la rencontre des acteurs du terrain

Au sein de la Direction des stratégies et des relations territoriales (DSRT), les conseillers en stratégie territoriale apportent appui et conseil. Cet accompagnement repose notamment sur l'organisation de déplacements réguliers, afin de mettre en lumière les bonnes pratiques, mais aussi et surtout d'être à l'écoute des questions de mise en œuvre locale. En 2023, ce sont ainsi plus de 150 déplacements qui ont été organisés dont les différentes étapes des rencontres régionales. Lancée en juin avec une programmation adaptée aux enjeux locaux, cette tournée a été l'occasion pour les équipes de l'Anah de répondre aux questions sur les orientations prioritaires de l'Agence, notamment l'évolution des aides attendues pour 2024 et la concertation autour du nouveau pacte territorial France Rénov'.

Amplifier les communications à destination du réseau

L'Anah anime un réseau désormais élargi aux Espaces Conseil France Rénov', avec un double enjeu: unifier l'ensemble des communications et les amplifier, dans un contexte marqué par des évolutions importantes de la politique publique. Le lancement des flash actus France Rénov' et la mise en place de l'extranet ExtraRénov' en 2023 participent de cette stratégie, en facilitant la diffusion d'information et le partage de ressources clés avec tous les acteurs du réseau.

*Une trentaine
de newsletters envoyées*

*+ de 5 000 utilisateurs
sur l'extranet*

Accompagner la montée en compétences de l'écosystème

L'accomplissement des objectifs fixés par le gouvernement repose en grande partie sur la montée en compétences de l'écosystème global de l'Agence. Sur le volet formation, la mise en place d'une unité dédiée au développement des compétences au sein de la Direction des stratégies et des relations territoriales (DSRT) a permis de structurer l'ensemble de l'offre en 2023 : 18 modules thématiques répartis en 3 parcours métiers y sont proposés pour les chefs de bureau ou adjoints et les instructeurs dans les services déconcentrés de l'État et les collectivités délégataires, ainsi que pour les conseillers France Rénov'. Des formats spécifiques ont par ailleurs été développés pour tenir compte des nouveaux enjeux liés à l'accompagnement des ménages avec la mise en place des cafés « Mon Accompagnateur Rénov' » en format webinaire ou la diffusion d'une mallette d'accueil destinée aux nouveaux Accompagnateurs.



1



2



3



4

1, 2. Les rencontres régionales ont permis d'échanger sur les axes prioritaires 2023.

3. Visite au cœur du quartier de La Mosson à Montpellier par Valérie Mancret-Taylor et Anne-Claire Mialot, directrice générale de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), en présence du maire de Montpellier.

4. Déplacement à Arudy dans le Béarn et visite de l'Espace Conseil France Rénov'.

“Avec MaPrimeAdapt’, nous voulons embarquer *toute une génération.*”

Entretien avec Louise FAURE
Adjointe au responsable du service
des Politiques d'adaptation
et de rénovation énergétique (DirEPP)



Afin de permettre au plus grand nombre de rester vivre à domicile malgré la perte d'autonomie, l'Anah a lancé au 1^{er} janvier 2024 MaPrimeAdapt'. Zoom sur la préparation de cette nouvelle aide et ses enjeux.

L'adaptation du logement, à l'âge ou au handicap, est-elle un enjeu pour toute la société ?

Absolument ! Il suffit de quelques chiffres pour mesurer à quel point l'enjeu est important : en 2050, 35 % de la population française aura plus de 65 ans. 84 % des citoyens veulent vieillir chez eux mais seulement 6 % de l'habitat est adapté. Pour en finir avec les chiffres, je veux parler des chutes à domicile car elles sont souvent lourdes de conséquences chez les plus de 65 ans. En France, les chutes causent 135 000 hospitalisations par an et 10 000 morts, 2 fois plus que les accidents de la route !

Le problème, c'est que la dépendance est un sujet qui fait peur et que l'image de l'appartement adapté est un repoussoir. Mais l'adaptation peut être à la fois fonctionnelle et esthétique, il faut rendre désirables ces travaux ! Les aides sont adaptées et permettent de transformer plusieurs pièces avec soin.



Découvrez
la nouvelle aide
MaPrimeAdapt'
avec Rose & Jean

Quels ont été les grands jalons de 2023 et quelles sont vos perspectives 2024 ?

2023 a été l'année des discussions collectives car, pour fusionner 4 dispositifs en 1 (voir plus bas), il faut apprendre à se connaître et s'aligner sur le mieux-disant. Toute la difficulté était de calibrer une aide qui continue de s'adresser à notre cœur de cible – personnes en perte d'autonomie – tout en développant sa dimension préventive à l'égard de nouveaux publics. Notre première campagne de communication, déployée depuis janvier 2024, est colorée et joyeuse, nous sommes convaincus que c'est le bon ton pour convaincre et embarquer toute une génération.

Nous avons une trajectoire et visons 45 000 logements en 2024, 70 000 par an ensuite. L'année 2024 démarre de façon qualitative, nous avons d'ores et déjà réussi à abaisser l'âge moyen de nos bénéficiaires, c'est un très bon signe.

Quels sont les objectifs majeurs de MaPrimeAdapt' lancée au 1^{er} janvier 2024 ?

Clairement, nous voulons toucher le public des 70 ans. Ils ne sont pas encore en perte d'autonomie mais bien plus vulnérables qu'ils ne le pensent. Auparavant, nous intervenions après la chute, après l'hôpital, auprès de personnes de 85 ans en moyenne. Ce qu'il faut retenir, c'est que dès 70 ans, sous conditions de ressources, on a droit à MaPrimeAdapt'.

La simplification est aussi un objectif. Nous avons fusionné 4 systèmes, celui des Outre-mer, de la Cnav (Caisse nationale d'assurance vieillesse), du crédit d'impôt et de notre ancienne aide « Habiter Facile ». Désormais c'est l'Anah qui est le point d'entrée et l'interlocuteur unique.

Le dispositif est ouvert aux locataires, c'est une première. Il est aussi cumulable avec les aides locales. La vraie « bonne idée », lorsque c'est opportun, c'est de mutualiser les aides d'adaptation et de rénovation énergétique pour réaliser ainsi des travaux complets.

L'action de l'Anah *au cœur* *des territoires*

AGENDA

– 27 avril

Visite d'une Opah-CD¹ à Montpellier par Valérie Mancret-Taylor et Anne-Claire Mialot, directrice générale de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)

– À partir de mai

Préparation du déploiement de MaPrimeAdapt' au 1^{er} janvier 2024

– 12 mai

Déplacement à La Réunion de Valérie Mancret-Taylor, aux côtés d'Elisabeth Borne, Première ministre

– 3 juillet

Ouverture de l'agrément Mon Accompagnateur Rénov'

TENDANCES

Accélérer le traitement des copropriétés dégradées

Avec le Plan Initiative Copropriétés (PIC), l'Anah a passé le cap du milliard d'euros engagé depuis le début du programme en 2018. Cette dynamique en faveur des copropriétés, qui se poursuivra en 2024, peut s'appuyer sur un certain nombre d'évolutions prévues notamment par la loi Habitat dégradé. Ce texte, préparé par le ministère du Logement, vise notamment à accélérer et simplifier les outils de lutte contre la dégradation de l'habitat. Nourri des remontées des comités de pilotage du PIC et des retours du terrain, il prévoit une réelle avancée pour améliorer les conditions de vie des habitants.

Afin de mieux prendre en compte la situation des petites copropriétés en centre ancien, l'Anah a également élaboré en 2023 un régime d'aides expérimental pour une durée de 3 ans. L'objectif: faciliter les rénovations en adaptant l'exigence de gain énergétique après travaux, le pourcentage de résidences principales et le financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) à destination des copropriétaires.

144 809

logements rénovés
depuis 2018 dans
le cadre du PIC



Consultez
le dossier
de presse PIC 2023

PERSPECTIVES

Action cœur de ville (ACV)

L'année a été marquée par l'entrée en phase 2 du programme pour la période 2023-2026, via notamment la signature de l'ensemble des avenants de projets par les territoires. L'ambition : encourager les collectivités à investir dans les projets les plus complexes (copropriétés de centres anciens, habitat indigne et vacance des logements) tout en soutenant la dynamique de rénovation des passoires thermiques.

Petites villes de demain (PVD)

Lancé en 2021, le dispositif est entré en phase opérationnelle. Cette année, la dynamique s'est poursuivie avec 275 chefs de projet financés pour 12,1 millions d'euros. Le constat est celui d'une mobilisation croissante des outils RHI par les collectivités, une dynamique soutenue par la hausse des budgets (20 millions d'euros depuis 2022), mais aussi par des efforts de pédagogie sur les dispositifs et la mise en avant d'exemples qui ont un effet d'entraînement, notamment auprès des petites communes.

NOUVEAUTÉS

De nouvelles structures d'hébergement d'urgence éligibles aux aides de l'Anah

Un nouveau décret a élargi les possibilités de financement aux organismes Emmaüs et aux structures d'accueil médicalisées, posant ainsi un cadre réglementaire aux éléments de doctrine existants. Cette évolution permet à l'Anah d'amplifier son action auprès des structures d'hébergement. En 2023, plusieurs structures ont pu être inaugurées après travaux telle la structure « Olympe », destinée aux femmes, située dans le centre-ville d'Armentières.

Mieux cibler les propriétaires de logements vacants

Le plan France ruralités prévoit la mise en place d'une nouvelle prime de sortie de vacance. Pilotée par l'Anah, cette aide cible les propriétaires bailleurs effectuant des travaux de réhabilitation de leur logement afin de faciliter la remise en location de leur bien et ainsi de participer à développer une offre de logements locatifs abordables.

En 2023, l'action de l'Anah s'est poursuivie par ailleurs via les financements de la solution numérique « Zéro logement vacant » : l'amplification et l'enrichissement de la plateforme permettront de mieux cibler les propriétaires de passoires thermiques concernés par le calendrier d'interdiction de location.

EN CHIFFRES

Dans le cadre du programme PVD:

+ de 1 600 territoires engagés (1 645 communes) 1,36 milliards d'euros financés

Dans le cadre du programme ACV:

222 territoires engagés (soit 241 communes) 1,49 milliards d'euros financés

Σ
NOON

Lutter contre la vacance en milieu rural

Annoncé le 15 juin 2023, le plan gouvernemental France ruralités (2023-2027) piloté par l'ANCT s'inscrit dans la continuité des grands programmes nationaux. Il vise à répondre de manière adaptée aux besoins des territoires ruraux et à améliorer le quotidien de leurs habitants.

L'Anah intervient notamment sur le volet habitat et logement, à travers un accompagnement à la réalisation et à l'animation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat et la mise en place d'une prime de sortie de vacance.

1 Opération programmée d'amélioration de l'habitat copropriétés dégradées





CHRONIQUE
d'été

3

“Aller vers,
embarquer,
accompagner.
Ce sont
les maîtres-
mots
de l'été.”

Vincent Feuillette



V oici l'été venu. On pourrait se croire déjà en vacances, se laisser gagner par la torpeur des beaux jours et ralentir. Mais l'atmosphère n'est pas du tout à l'oisiveté et notre Agence tourne à plein régime.

C'est souvent en été que les projets se préparent en coulisses et que les arbitrages accélèrent. Les fruits mûrissent au soleil, c'est exactement ce qui s'est passé en 2023. Je me souviens de la fin juillet comme d'une période d'accélération, marquée par des échanges très denses avec nos tutelles autour de deux grands chantiers: la préparation de la réforme des aides au 1^{er} janvier 2024 et la concertation avec les territoires pour définir les contours de la nouvelle contractualisation avec les territoires.

Ce travail estival de cadrage a posé des bases lisibles, capables d'embarquer nos partenaires dans un nouveau pacte territorial. Il expose clairement l'articulation des compétences des municipalités, agglomérations, départements et régions. Ce cadre va, aussi et surtout, apporter une plus grande sécurité aux collectivités dans la conduite de leurs projets locaux et au bénéfice des ménages.

Sans les collectivités territoriales, le service public de la rénovation de l'habitat n'aurait pas la même ampleur. Chacune est le maître d'ouvrage des politiques locales de l'habitat et a la connaissance fine de sa population, de ses besoins, de ses attentes. La capacité d'aller vers les habitants est vraiment le cœur du sujet, chaque citoyen doit avoir accès au service public France Rénov' et se sentir accompagné. Aller vers, embarquer, accompagner. Ce sont les maîtres-mots de l'été. Si de plus en plus de Français sont sensibles à l'enjeu, il faut leur permettre de s'engager dans un projet de rénovation. Le rôle de l'Anah, et avec elle son écosystème, est d'agir toute l'année pour convaincre et permettre le passage à l'acte. C'est bon pour la qualité de vie, le pouvoir d'achat et bien sûr la planète.



Vincent Feuillet,
Secrétaire général en charge
du pilotage stratégique (SGPS)

LES ÉTAPES

Le nouveau pacte territorial France Rénov'

2 échelons

de conventionnement avec les collectivités

Un déploiement progressif en 3 temps :

2023

phase de concertation pour construire une vision partagée

2024

phase de préparation des pactes

2025

phase de déploiement pour assurer la continuité du service public

Les coulisses de la *réforme* des aides

Parallèlement à son action qui s'est poursuivie à un rythme soutenu tout au long de l'année, l'Anah a été particulièrement mobilisée en coulisses pour la préparation du nouveau régime d'aides attendu pour 2024.

L'ensemble des directions ont été sollicitées pour mettre en œuvre et paramétrer ce nouveau régime, avec l'enjeu de le rendre intelligible et plus accessible pour les usagers.

Être au rendez-vous du 1^{er} janvier 2024

La préparation de la réforme des aides a été l'un des grands chantiers 2023, avec un enjeu de taille pour les équipes : se mettre en ordre de marche pour être au rendez-vous au 1^{er} janvier 2024, sans pour autant interrompre l'activité courante de traitement des dossiers, de plus en plus nombreux. Plusieurs grandes phases de travail se sont succédées mobilisant l'ensemble des directions sur la définition des nouveaux contours du régime des aides, l'évolution des conditions d'éligibilité et leur traduction dans le parcours usager, et enfin le déploiement de la plateforme qui s'accompagne d'un certain nombre de développements informatiques à réaliser. La principale nouveauté : l'intégration d'un Parcours accompagné sur MaPrimeRénov', pour les ménages souhaitant réaliser une rénovation énergétique d'ampleur.

Un projet structurant mené en inter-direction

À cette occasion, l'Agence a démontré sa capacité à mobiliser l'ensemble de ses ressources et expertises internes pour mettre en œuvre les directives politiques de façon très opérationnelle. Si aucune équipe dédiée n'a été créée, certaines réorganisations structurantes sont venues appuyer ce chantier : la Direction de la distribution des aides (DDA) a ainsi vu le jour. Mise à contribution dès l'été, cette direction a été officialisée au sein de l'organigramme en 2024. Elle vient répondre plus largement à l'enjeu de performance en matière de distribution des aides de l'Agence.

Former les instructeurs

Faire redescendre les éléments de doctrine tout le long de la chaîne d'instruction a été essentiel pour garantir la mise en œuvre opérationnelle de la réforme, avec un enjeu (nombre d'instructeurs à former dans un temps très court), mais aussi la question de la sécurité (points de contrôle des dossiers de demande d'aides). Un plan de formation a par conséquent été déployé au dernier trimestre afin d'accompagner les instructeurs de tous les territoires aux nouvelles règles en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024.



“Contre la fraude, notre objectif est de *sécuriser* *au maximum* les ménages!”

Entretien avec **Tarik Bounit**
Chef du pôle Audit, maîtrise
des risques & qualité



Face à la fraude, l'Anah se mobilise pour garantir la qualité des travaux, protéger les ménages, préserver l'image des entreprises du bâtiment et s'assurer du bon emploi de l'argent public. Décryptage.

Comment réagissez-vous face à la fraude ?

Comme pour tout dispositif d'aide publique, les aides à la rénovation énergétique sont la cible des fraudeurs. MaPrimeRénov' est devenue un dispositif d'ampleur, particulièrement exposé. Nous devons donc être d'autant plus vigilants face à des acteurs organisés, qui savent s'adapter aux nouvelles opportunités. L'Anah renforce et ajuste ses contrôles en permanence pour lutter contre les fraudeurs. Ce n'est pas sans conséquence sur la fluidité du parcours usager, mais c'est essentiel pour le sécuriser.

En 2023, l'Anah a lancé une campagne de sensibilisation des ménages rappelant les bons réflexes à adopter.

Quels sont les messages clés ?

Clairement, il y a une prise de conscience que la vigilance est essentielle. C'est pourquoi, nous faisons régulièrement des campagnes pour rappeler des règles simples mais qui évitent bien des ennuis. D'abord, les services publics ne font jamais de démarchage commercial et le démarchage téléphonique est interdit. Nous rappelons aussi qu'il ne faut jamais rien signer de façon précipitée. Il faut toujours se méfier des annonces trop alléchantes du type « 1 euro de reste à charge », surtout si l'on vous assure qu'il ne reste que quelques jours pour en profiter ! Enfin, il faut toujours être vigilant quant à l'usage de ses données personnelles sur Internet ou avec une entreprise. D'une manière générale, pour bien rénover son logement, il convient de prendre son temps, de faire réaliser plusieurs devis et de choisir rigoureusement les entreprises qui vont réaliser les travaux. Nous leur conseillons également de contacter France Rénov', le service public de l'habitat, qui délivre des conseils gratuits et indépendants.

En interne, quelle est votre stratégie pour lutter contre la fraude et veiller au bon usage de l'argent public ?

Nous avons comme objectif premier de sécuriser les ménages au maximum pour qu'ils puissent s'engager sereinement dans un parcours de rénovation et bénéficier de l'aide de l'État dans les meilleures conditions. Mais nous sommes également responsables du bon usage des deniers publics. Notre stratégie se base donc sur la prévention des ménages, la détection des risques et la lutte contre les acteurs malveillants. La prévention, c'est précisément d'informer les ménages des bons réflexes à avoir quand on s'engage dans des travaux. Mieux le ménage sera informé, moins il sera victime de fraude. Par ailleurs, nous avons renforcé les contrôles que nous réalisons, que ce soit lors de l'instruction des dossiers ou en allant contrôler les chantiers. L'objectif : nous assurer de la réalité, de la conformité et de la cohérence des travaux. Enfin, l'État a renforcé la coopération de tous ses services qui luttent contre la fraude pour intervenir plus efficacement. L'Anah participe à ces travaux et nous avons pu en mesurer les effets : nous saisissons la justice lorsque la situation l'exige.

Être au plus près des habitants

AGENDA

– 5 juin

Conseil national de la refondation logement (CNR Logement)

– 1^{er} juillet

Ouverture de l'agrément Mon Accompagnateur Rénov' aux nouveaux acteurs

Campagne de communication en faveur de la rénovation énergétique en Outre-mer

– 11 septembre

Lancement de la campagne nationale France Rénov'

– 12-13 septembre

Participation au salon Renodays

TENDANCES

Encourager les rénovations énergétiques vertueuses

Pour soutenir la dynamique des rénovations performantes, MaPrimeRénov' a évolué dès 2023 pour anticiper la réforme au 1^{er} janvier 2024, avec une augmentation du forfait « rénovation globale » pour les ménages modestes.

Face à l'inflation, les plafonds de travaux subventionnables de MaPrimeRénov' Sérénité, destinée aux ménages modestes et très modestes et de MaPrimeRénov' Copropriété ont été augmentés.

MaPrimeRénov' Sérénité:

Augmentation du plafond de travaux de 30 000 € à 35 000 €/logement

MaPrimeRénov' Copropriété:

Augmentation du plafond de travaux de 15 000 € à 25 000 €/logement

Augmentation de la prime pour les ménages modestes et très modestes de 1 500 € à 3 000 €

Renforcer le maillage *France Rénov'* sur le territoire

L'un des enjeux de l'année a été de renforcer la présence de France Rénov' sur le territoire national pour encourager les ménages à réaliser des projets de rénovation.

De nouveaux guichets sont ainsi venus compléter le réseau existant : c'est dans ce contexte que la convention entre l'Alec du Pays de Saint-Brieuc et Leff Armor Communauté a été signée pour inaugurer un Espace Conseil France Rénov'

à Lanvollon. Le financement forfaitaire de la Région Bretagne a permis de déployer la mission d'information et de conseil au plus près des besoins de la population, avec un Espace Conseil comprenant 5 conseillers et 3 lieux de permanence, offrant des services pour la préparation de la rénovation, la recherche de professionnels, la recherche de financements, l'accompagnement des travaux et le suivi post-travaux.

ACTUALITÉS

Simul'Aides devient Simulateur Rénov'

L'Agence a fait évoluer le dispositif de simulateur d'aides sur le site france-renov.gouv.fr pour le rendre plus performant et intuitif, notamment en prenant en compte les nouveaux enjeux de l'aide MaPrimeAdapt'. Il permet dorénavant aux ménages de simuler leur éligibilité aux différents dispositifs d'aides nationaux et d'identifier les autres aides cumulables.



Découvrez le nouveau simulateur

Un nouvel intranet pour le réseau France Rénov'

L'IntraRénov' (ex-réseau FAIRE de l'Ademe) et l'Extranah (extranet du réseau Anah) ont fusionné en 2023 pour devenir Extra Rénov'. La création de cet outil commun à l'ensemble du réseau vient ainsi parachever le rapprochement des 2 réseaux historiques et consolider les nouvelles missions de l'Agence comme pilote du service public de la rénovation de l'habitat.

Conseil national de la refondation logement

La rénovation énergétique du parc privé a été définie comme l'une des 5 priorités du gouvernement lors du Conseil national de la refondation logement (CNR Logement), au cours duquel la Première ministre a posé les jalons de la réforme au 1^{er} janvier 2024 : la nécessité de simplifier le dispositif MaPrimeRénov', de déployer des solutions complémentaires de financement et de renforcer l'accompagnement des ménages.

EN CHIFFRES

Évaluation du dispositif MaPrimeRénov'

91 %
de satisfaction
(+ 3 points)

77 %
estiment que leur
parcours a été
simple (+ 3 points)

En 2023 :

623 790
logements rénovés
dont
71 613
rénovations
d'ampleur

8,46 Mds €
de travaux générés
88 860
emplois créés
ou préservés

Les chiffres France Rénov'

698 380
ménages
conseillés

577
Espaces Conseil
France Rénov'





CHRONIQUE
d'automne

4

“*Octobre* marque
un tournant,
2023 est
une année
exaltante.”

Martin Lagane



Les Rencontres
nationales de
l'habitat privé

1^{re} édition
en 2023 à Lille

2 jours
d'événements
et de rencontres

20 portraits
de conseillers
et accompagnateurs
réunis dans
une exposition

70 ateliers

3 000
participants
(1500 en présentiel
et 1500 en distanciel)

Je hâte le pas pour rejoindre le Grand Palais de Lille. Le hall est impressionnant, habillé de ces maisons flottantes et colorées. Notre Grand Palais n'a presque rien à envier à son voisin, le Zénith Arena: tout est en place pour accueillir l'équipe de France de la rénovation ! Une foule de 1500 congressistes (doublée des 1500 spectateurs en distanciel), réunis pendant 2 jours pour les Rencontres nationales de l'habitat privé. C'est la toute première fois que l'Anah organise ces journées, c'est la toute première fois que nous nous retrouvons autour d'un réseau unifié, autour d'un message fédérateur. Oui, ce mois d'octobre marque un tournant, 2023 est une année exaltante.

L'Agence s'est métamorphosée. En 2019 à mon arrivée, elle gérait 600 millions d'euros, contre plusieurs milliards aujourd'hui. On réalise des spots TV pour le grand public, on communique sur les réseaux sociaux, on sort un nouveau site Internet, on a la force d'un maillage de plus de 3000 professionnels. On peut le dire: l'Anah grandit et le collectif qu'elle fédère aussi.

L'automne est la haute saison de notre campagne, c'est le bon moment pour parler confort thermique et facture énergétique. Nous avons voulu une communication axée sur la proximité et l'accompagnement, en renfort des politiques locales de l'habitat. Le message se décline dans chaque territoire avec pour ambition d'atteindre tous les habitants. Chaque geste compte. Nous avons même communiqué sur les sacs en papier des boulangeries et pharmacies, un vrai média du dernier kilomètre!

La rénovation et l'adaptation du logement sont devenues des sujets de débat public et c'est formidable ! Malgré les articles à charge qui font mal, je ressens une atmosphère positive se diffuser dans ces rencontres lilloises. Elle émane des conseillers France Rénov', heureux des réussites du terrain, des annonces du ministre portant une ambition inédite, jusqu'au discours de Laurence Tubiana en faveur de la planète. Comme si le positif attirait le positif. Il faut planter en automne, c'est la meilleure saison pour prendre racine.



Martin Lagane,
Directeur de la communication

Être au rendez-vous des *nouvelles* *missions* de l'Agence

Si l'Agence poursuit ses missions depuis maintenant plus de 50 ans, elle n'a jamais été aussi visible et exposée qu'en 2023. L'année a été marquée par une couverture médiatique sans précédent, le déploiement de campagnes et l'organisation d'événements de grande ampleur, confirmant la nouvelle envergure de l'Agence, au service du mieux vivre chez soi.

La rénovation fait parler d'elle

+ de 11 000
nouveaux abonnés
sur LinkedIn en 2023

Déployer des dispositifs de communication de plus en plus ambitieux

Afin de soutenir la dynamique des rénovations, l'Anah est amenée à renforcer sa présence et à davantage communiquer auprès des ménages et de l'ensemble de son écosystème. Sa stratégie de communication a évolué en conséquence et s'est structurée autour de différentes séquences et de campagnes nationales. L'enjeu de cette stratégie : développer le réflexe France Rénov' jusqu'en hyper proximité, grâce à une communication plus ciblée et territorialisée.

L'année 2023 a été marquée en particulier par la multiplication des prises de parole institutionnelles lors d'auditions parlementaires, de déplacements sur le terrain ou sur les réseaux sociaux. Cette stratégie s'est accompagné de séquences de grande ampleur, notamment une campagne de communication grand public 360° (télévision, presse, quotidienne régionale, radio, vidéo, impression sur des sacs à pain) et la première édition des Rencontres nationales de l'habitat privé à Lille.

Fédérer un collectif autour de valeurs partagées

Une centaine de nouveaux agents accueillis

15 événements internes organisés en 2023

Face à un collectif qui croît et se diversifie, la communication est aussi un puissant levier de cohésion. En interne, l'adoption de l'outil Talkspirit en 2023 a en particulier permis de renouveler les modalités d'échanges via le canal vidéo et a facilité l'organisation de temps de rencontre plus informels entre les directions.

La communication interne est également essentielle pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et renforcer l'attractivité de l'Agence.



1



2



3



4

1. Parvis de Lille Grand Palais, 1^{re} édition des Rencontres nationales de l'habitat privé.

2. Déploiement de la campagne nationale jusqu'en proximité, au pôle Accueil de l'Agence local énergie climat (Alec) de Lyon-Villeurbanne.

3. Plénière sur le sujet « Quel avenir pour l'amélioration de l'habitat ? » lors des Rencontres nationales de l'habitat privé.

4. Affiche de la campagne territorialisée d'automne, en faveur d'un service public de proximité.

Entretien avec **Sophie Huon**
Adjointe à la directrice des stratégies
et des relations territoriales (DSRT)

“Le partenariat avec France services répond à un besoin de *proximité* et de *service public*.”



En octobre 2023, l'Anah et l'ANCT ont signé une convention de partenariat afin de rapprocher leurs réseaux France Rénov' et France services. Retour sur les grands contours de ce partenariat inédit.

Quels sont les objectifs du partenariat France Rénov' et France services ?

C'est un très beau partenariat, il nous permet d'aller chercher les usagers qui ont le plus besoin du service public et qui sont les plus éloignés du numérique et de l'administration. Il ne s'agit pas toujours des personnes âgées, certains jeunes sont très à l'aise sur un smartphone mais démunis pour accomplir des formalités administratives. Cet accompagnement humain de proximité est très important.

Ce partenariat était inscrit dans la loi Climat et résilience de 2021, il découle d'une vraie logique, d'une vraie raison d'être. Il renforce notre proximité territoriale en nous apportant un maillage plus fin : alors que France Rénov' repose sur 577 Espaces Conseil, France services compte 2 700 agences, soit 7 000 agents au plus près du terrain. Nous pouvons ainsi atteindre davantage de ménages.

Quel est le périmètre d'intervention des agents France services ?

Le cadre contractuel est clairement posé, avec son financement associé. Nous y avons travaillé collégalement avec l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) à l'automne 2023. Les conseillers France Rénov' sont recentrés sur leur cœur de métier : l'information et le conseil des ménages pour réaliser une rénovation la plus ambitieuse possible. De leur côté, les agents de France services délivrent une assistance administrative. Ils ont une expertise des parcours de vie, ils savent faire de la remédiation, créer une adresse mail, vérifier que le ménage est éligible. Les premiers retours d'expérience montrent qu'ils sont surtout sollicités pour le dépôt du dossier et le téléversement des pièces.

Il vous a fallu faire très vite puisque le dispositif a ouvert dès le 1^{er} janvier 2024...

En effet ! Le partenariat a été signé à l'automne au Salon des maires. Nous avons formé notre réseau et les 7 000 agents de France services lors du dernier trimestre 2023. Cela représente 13,5 heures de webinaires et plus de 10 000 heures de formation individuelle ! Le besoin et l'attente des territoires étaient tellement forts que des partenariats informels existaient déjà, ici et là. Dans le cadre contractuel que nous avons posé, chaque territoire peut continuer à s'organiser de la façon la plus adaptée à sa démographie et sa géographie. Et, bien sûr, l'animation du réseau se poursuit avec des relais départementaux et des « cafés » en ligne pour mieux se connaître, continuer à échanger et capitaliser sur les bonnes pratiques.

Dans les mois à venir, en 2024, nous continuerons à identifier les ménages, sourcer les besoins, aller chercher les usagers qui ont besoin du service public et de proximité.

Tous mobilisés pour la *rénovation* de l'*habitat privé*

AGENDA

–28 *septembre*

Visite de l'Orcod Metz-Borny par Thierry Repentin et Catherine Vautrin, présidente de l'Anru

–25 *octobre*

Visite à Chambéry de l'Espace Conseil par Thierry Repentin et Valérie Mancret-Taylor

–12-13 *octobre*

Première édition des Rencontres nationales de l'habitat privé à Lille

–21 *novembre*

Signature de la convention avec France services au Salon des maires

ZOOM | La première édition des *Rencontres nationales de l'habitat privé*

Cette année, l'Anah a souhaité renouveler le format de son traditionnel événement annuel, afin de réunir l'ensemble de son réseau autour de temps d'échanges, de débats et de conférences. C'est en octobre, à Lille Grand Palais, que plus de 1 500 personnes se sont rassemblées durant 2 jours pour participer à des plénières, des tables rondes, des ateliers sur la rénovation de l'habitat privé.

À cette occasion, l'Agence a conçu une exposition photos inédite pour célébrer la richesse de son réseau et la diversité des métiers de la rénovation de l'habitat privé.

Une vingtaine de professions ont été mises à l'honneur avec des traitements éditoriaux variés: portraits développés, verbatims inspirants, galeries photos des reportages en immersion.

“Ces deux jours, nous avons réuni la constellation de celles et ceux qui constituent le réseau et qui va permettre d'atteindre les objectifs sociaux et environnementaux.”

Thierry Repentin, Président de l'Anah

Le bon réflexe, c'est *France Rénov'* !

En 2023, le service public de la rénovation de l'habitat a été mis à l'honneur dans le cadre d'une grande campagne de communication. Lancé en septembre, ce dispositif 360° a été déployé dans la presse quotidienne, nationale et régionale, à la radio, à la télévision ainsi que sur les réseaux sociaux. Dans une logique d'hyper proximité, décisive en matière de rénovation, les visuels ont été déclinés

localement afin d'inviter le maximum de ménages à adopter le « réflexe France Rénov' » et à se rendre dans l'Espace Conseil le plus proche de chez eux. L'objectif a été de positionner France Rénov' comme le point d'entrée de tous les projets : un propriétaire bien accompagné aura moins de chance d'être victime d'arnaques et plus de chance de réussir son projet.

PERSPECTIVES

La première campagne Outre-mer

Le volet Outre-mer a été une des nouveautés 2023 dans la stratégie de communication France Rénov'. Une campagne a été spécifiquement conçue pour répondre aux particularités des territoires ultramarins, afin de prendre en compte leurs spécificités culturelles, climatiques et économiques. Elle a été diffusée en Guadeloupe, en Guyane, à La Réunion et à Mayotte où France Rénov' est pleinement opérationnel pour accompagner les ménages grâce à des Espaces Conseil et des conseillers France Rénov'.

L'Anah sur les salons

Afin de gagner en visibilité auprès d'une audience aujourd'hui élargie, l'Anah a renforcé en 2023 sa présence sur les salons, professionnels et thématiques. Autant d'opportunités pour faire valoir son expertise, donner à voir son action et son offre tout en ciblant ses prises de paroles : Renodays, EnerJ-meeting, Salon des maires, Salon de la copropriété, etc. Cette dynamique est amenée à se poursuivre en 2024, avec notamment la participation la Foire de Paris au mois de mai.

ACTUALITÉS

Lancement du nouveau site institutionnel anah.gouv.fr

Mis en ligne en septembre, le nouveau site de l'Agence reprend le Système de Design de l'État, dont l'objectif est de permettre à tous les citoyens d'avoir une meilleure expérience sur l'ensemble des sites de l'État. Au centre de cette refonte, un travail a tout particulièrement été réalisé sur l'accessibilité au moyen d'une charte graphique répondant au plus haut niveau d'accessibilité AAA intégrant les codes identitaires de l'Anah.

Des formats de communication diversifiés

S'agissant des nouveaux formats de communication, l'année a été particulièrement riche en contenus vidéo : 26 vidéos régionales, 10 vidéos-reportages, une quinzaine de vidéos pour les réseaux sociaux et 20 reportages photos de « portraits métiers ». Autant de contenus valorisant la multiplicité des actions mises en œuvre à l'échelle nationale et locale, en faveur de la rénovation énergétique.

EN CHIFFRES

Une forte exposition

26
*auditions
parlementaires*

Une incarnation forte sur le terrain avec

9
*déplacements de terrain
ministres, Président
et Directrice générale*



Découvrez
le nouveau site
de l'Anah



PACO GUARDADO
Conseiller France Rénov'
à la Maison de l'habitat
du Doubs

« LES CONSEILLERS ONT UN D
DE NEUTRALITÉ ET D'OBJECTI
NOUS AVONS À CŒUR DE REN
ACCESSIBLE L'INFORMATION
GRAND NOMBRE ET D'ALLER
LES MÉNAGES POUR LES RAS
DANS LEUR PROJET. »

TOUS ACTEUR



« L'INTELLIGENCE COLLECTIVE
EST FONDAMENTALE DANS
LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :
NOUS DEVONS RÉPONDRE
À UNE AMBITION GLOBALE
EN CONSIDÉRANT
LES SENSIBILITÉS INDIVIDUELLES
DES COPROPRIÉTAIRES. »

KARINE LE DOURON

Responsable du pôle copropriété
au sein de l'association Asder
à Chambéry

VOIR
VITÉ.
DRE
AU PLUS
VERS
SURER

DE

LA

RÉNOVATION

Rencontres
nationales
de l'habitat
privé



Composition du Conseil d'administration

Sa composition est fixée par l'article R. 321-4 du Code de la construction et de l'habitation et ses membres sont nommés par arrêté des ministres de tutelle. Présidé par Thierry Repentin, maire de Chambéry, le Conseil d'administration comprend trois vice-présidents.*

* MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS À JOUR AU 12 JUIN 2024.

*Collège des représentants
de l'État et de ses établissements
publics*

Représentants du ministre chargé du Logement

- M. Damien BOTTEGHI
TITULAIRE
Directeur de l'habitat,
de l'urbanisme et des paysages
- M. Emmanuel ROUSSELOT
TITULAIRE
Sous-directeur du financement
et de l'économie du logement
et de l'aménagement
- Benoît AMEYE
SUPPLÉANT
Sous-directeur des politiques
de l'habitat

Représentants du ministre chargé de l'Économie

- M. Mikhaël AYACHE
TITULAIRE
Chef du bureau du financement
du logement et d'activités d'intérêt
général
- Mme Laurie BERGIA
SUPPLÉANTE
Adjointe au chef du bureau
du financement du logement
et d'activités d'intérêt général

Représentant du ministre chargé du Budget

- En cours de nomination
TITULAIRE
Chef du bureau du logement,
de la ville et des territoires
- Mme Marie REGRETTIER
SUPPLÉANTE
Adjointe au chef du bureau
du logement, ville et territoires

Représentants du ministre chargé de l'Énergie

- Mme Sophie MOURLON
TITULAIRE
Directrice générale de l'énergie
et du climat
- Mme Diane SIMIU
SUPPLÉANTE
Directrice du climat, de l'efficacité
énergétique et de l'air

Représentants du ministre chargé de l'Environnement

- M. Olivier MORZELLE
TITULAIRE / Vice-président du CA
Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie
- M. Renaud LAHEURTE
SUPPLÉANT
Directeur départemental des territoires
et de la mer de la Gironde

Représentants du ministre chargé de la Santé

- M. Didier OLLANDINI
TITULAIRE
Chef du bureau de l'environnement
intérieur, des milieux de travail
et des accidents de la vie courante
- Mme Muriel COHEN
SUPPLÉANTE
Adjointe au chef du bureau
de l'environnement intérieur,
des milieux du travail et des accidents
de la vie courante

Représentants du ministre chargé de l'Intérieur et des Collectivités territoriales

- M. Laurent ETCHEVERRY
TITULAIRE
Chef du bureau de la domanialité, de
l'urbanisme, de la voirie et de l'habitat
- Mme Perrine SERRE
SUPPLÉANTE
Adjointe au sous-directeur
de l'administration territoriale
de l'État

Représentantes du ministre chargé de l'Outre-mer

- Mme Delphine COLLE
TITULAIRE
Cheffe du bureau de l'écologie, du
logement, du développement et de
l'aménagement durables
- Mme Catherine MAUJARET-NDIAYE
SUPPLÉANTE
Adjointe à la cheffe du bureau
de l'écologie, du logement,
du développement
et de l'aménagement durables

Représentantes de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru)

- Mme Anne-Claire MIALOT
TITULAIRE
Directrice générale
- Mme Mélanie LAMANT
SUPPLÉANTE
Directrice de la stratégie et de l'accompagnement des acteurs

Collège des élus et représentants locaux

Représentants des députés

- M. Bastien MARCHIVE
TITULAIRE
Député de la 1^{re} circonscription des Deux-Sèvres

Représentant des sénateurs

- M. Guislain CAMBIER
TITULAIRE
Sénateur du Nord

Représentants des maires

- M. Thierry REPENTIN
TITULAIRE / Président du CA
Maire de Chambéry, Vice-président de Grand Chambéry
- M. Gilles LURTON
TITULAIRE
Maire de Saint-Malo
- Mme Agnès THOUVENOT
SUPPLÉANTE
Première adjointe au maire de Villeurbanne
- Mme Caroline DOUCERAIN
SUPPLÉANTE
Maire de Les Loges-en-Josas

Représentants des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale

- M. Sébastien MIOSSÉC
TITULAIRE / Vice-président du CA
Président de Quimperlé Communauté
- M. Honoré PUIL
TITULAIRE
Vice-président de Rennes Métropole
- Mme Odile VIGNAL
SUPPLÉANTE
Vice-présidente en charge de l'habitat, du logement, du renouvellement urbain à Clermont Auvergne Métropole

Représentants des maires et des présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (France Urbaine)

- Mme Katy BONTINCK
TITULAIRE
Vice-présidente de Plaine Commune, première adjointe au maire de Saint-Denis chargée de la santé, du logement, de la lutte contre l'habitat indigne et de la rénovation urbaine
- M. Jean-Pierre FERRI
SUPPLÉANT
Vice-président de la Communauté urbaine d'Arras, deuxième adjoint au maire d'Arras en charge de la cohésion sociale, territoriale, du logement, de l'insertion sociale et professionnelle

Représentants des présidents de conseils départementaux

- M. Christophe GUILLOTEAU
TITULAIRE
Président du Département du Rhône
- M. Thierry LAVIT
TITULAIRE
Vice-président du Département des Hautes-Pyrénées
- M. François-Xavier DUGOURD
SUPPLÉANT
Vice-président délégué du Département de la Côte-d'Or
- Mme Juliette NEVERS
SUPPLÉANTE
Vice-présidente du Département de la Dordogne

Représentant des présidents de conseils régionaux

- M. Hubert DEJEAN de LA BATIE
TITULAIRE
Vice-président de la Région Normandie
- Mme Fanny CHAPPÉ
SUPPLÉANTE
Conseillère régionale de la Région Bretagne

Collège des personnalités qualifiées

Représentantes des propriétaires

- Mme Françoise SCHAUB-HERISSE
TITULAIRE
Présidente de l'Union nationale des propriétaires immobiliers Sarthe
- Mme Sandrine DUPRAT
SUPPLÉANTE
Présidente de l'Union nationale des propriétaires immobiliers Vendée

Représentante des locataires

- Mme Jocelyne HERBINSKI
TITULAIRE
Secrétaire confédérale de la Confédération nationale du logement

Représentants des professionnels de l'immobilier

- M. Loïc CANTIN
TITULAIRE
Président de la Fédération nationale de l'immobilier
- Mme Danielle DUBRAC
SUPPLÉANTE
Présidente de l'Union des syndicats de l'immobilier

Représentants du groupe Action Logement

- Mme Chantal BOUSQUIERE
TITULAIRE
Administratrice d'action logement groupe
- M. Jean-Louis POINSIGNON
TITULAIRE
Administrateur d'action logement groupe
- M. Thierry DABURON
SUPPLÉANT
Administrateur d'action logement groupe

- Mme Anne-Sophie PERRISSIN-FABERT
SUPPLÉANTE
Administratrice d'action logement groupe

Personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine du logement

- Mme Roselyne CONAN
TITULAIRE / Vice-présidente du CA
Directrice générale de l'Agence nationale pour l'information sur le logement
- M. David RODRIGUES
TITULAIRE
Responsable juridique à l'association Consommation, logement et cadre de vie
- M. Louis DU MERLE
SUPPLÉANT
Responsable du pôle juridique de l'Agence nationale pour l'information sur le logement
- Mme Ann-Gaël BEARD
SUPPLÉANTE
Vice-présidente de l'association Consommation, logement et cadre de vie

Personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine social

- Mme Juliette LAGANIER
TITULAIRE
Directrice générale de la Fédération Soliha
- M. Philippe RANCHERE
SUPPLÉANT
Administrateur de Soliha Bretagne

Personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine de la rénovation énergétique

- M. Pierre de MONTLIVAUT
Président de la Fédération des services énergie environnement
- Mme Marion LETTRY
SUPPLÉANTE
Déléguée générale de la Fédération des Services Énergie Environnement (FEDENE)

Personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine de l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap

- M. Luc BROUSSY
TITULAIRE
Président de la filière Silver économie
- M. Mathieu ALAPETITE
SUPPLÉANT
Directeur général chez France Silver



RAPPORT *de gestion*

1.

*Bilan de la consommation
des aides de l'Agence*

p. 48

2.

*Les bénéficiaires :
répartition des aides*

p. 50

3.

*Les priorités d'action pour
l'amélioration du parc privé*

p. 54

4.

*La répartition territoriale
des aides*

p. 58

5.

*Bilan de l'activité en secteurs
programmés et diffus*

p. 60

6.

*Budget 2023 : un niveau exceptionnel d'activité
et des résultats d'une ampleur inédite*

p. 64

1

Bilan de la *consommation* des aides de l'Agence

Au total, près de

3,12

milliards d'euros d'aides ont été distribuées en 2023 par l'Anah :

- 2,97

*milliards d'euros aux propriétaires
pour le financement de leurs travaux*

- 23,2

*millions d'euros pour les opérations
de résorption de l'habitat insalubre
(RHI)*

- 116,5

*millions d'euros pour l'ingénierie
aux collectivités territoriales*

- 9,9

*millions d'euros pour l'humanisation
des centres d'hébergement*

Ces aides ont permis de créer ou de préserver

88 860 emplois.



Consultez
la brochure
des chiffres clés
2023

Au total,

623 790

logements ont été rénovés grâce à ces aides :

– 548 648

logements de propriétaires occupants

– 51 559

logements en copropriétés

– 23 484

logements de propriétaires bailleurs

– 99

*logements pour des travaux d'office
réalisés par les collectivités territoriales*

2 Les *bénéficiaires*: répartition des aides

Les propriétaires occupants

[VOIR TABLEAU 1](#)

L'Anah a maintenu une intervention très dynamique pour les propriétaires occupants avec près de 2,5 Mds € engagés. Le nombre de logements aidés est néanmoins en léger retrait par rapport à 2022, en raison notamment du contexte de forte inflation,

de la fin du bonus « résilience » qui avait suivi la guerre en Ukraine et de l'anticipation de modalités de financement revalorisées en janvier 2024 (notamment sur les rénovations énergétiques d'ampleur et l'ouverture de l'aide MaPrimeAdapt').

Les propriétaires bailleurs

[VOIR TABLEAU 2](#)

L'Anah a financé en 2023 la rénovation de 4 598 logements de propriétaires bailleurs, mobilisant 89,2 M€ d'aides (soit une diminution de 7% du nombre de logements et de l'enveloppe budgétaire associée par rapport à 2022, baisse qui s'explique par les mêmes motifs que pour les propriétaires occupants). Cela représente 77% de l'objectif fixé en nombre de logements de propriétaires bailleurs à rénover pour 2023 (5 952). L'aide moyenne attribuée par logement est stable par rapport aux années antérieures, soit environ 20 000€/logement. 47% des logements ont été, après rénovation, remis sur le marché à des niveaux de loyers sociaux

ou très sociaux (contre 73% en 2022), et 44% à un niveau de loyer intermédiaire (contre 26% en 2022). Cette évolution découle de la réforme du dispositif Loc'Avantages (nouvelle définition des niveaux de loyers plafonds, et passage à une réduction d'impôt) qui incite préférentiellement les bailleurs à opter pour le niveau de loyer intermédiaire. L'Anah contribue activement au suivi de la mise en œuvre de Loc'Avantages piloté par la DHUP. En 2023, l'Anah a travaillé à l'évolution des dispositifs d'aides aux travaux en direction des bailleurs, avec une première phase en janvier 2024, concernant la rénovation énergétique via MaPrimeRénov'.

Les syndicats de copropriétaires

[VOIR TABLEAU 3](#)

Les dispositifs de l'Anah en faveur des copropriétés ont poursuivi leur augmentation pour atteindre 346 M€ de subventions et 51 559 logements financés (+29% en nombre de logements et +43% en engagement budgétaire). La dynamique est largement portée par la rénovation énergétique qui permet d'accompagner les syndicats de copropriété

quel que soit leur statut (copropriété en difficulté, fragile et saine) : on passe de 25 938 logements aidés pour des travaux de rénovation énergétique à 30 167. L'aide pour l'adaptation des copropriétés (travaux d'accessibilité des parties communes) progresse et devrait permettre de bénéficier de la visibilité plus large de MaPrimeAdapt' dès 2024.

TABLEAU 1

Les propriétaires occupants

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
TOTAL	2023	548 648	2 474	4 510
	2022	657 679	2 889	4 392
<i>dont propriétaires très modestes</i>	2023	256 776	1 583	6 165
	2022	315 712	1 935	6 130

TABLEAU 2

Les propriétaires bailleurs

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
	2023	4 598	89,2	19 405
	2022	4 964	95,4	19 228
<i>Dont loyer très social</i>	2023	243	10,9	44 723
	2022	261	7,4	28 442
<i>Dont loyer social</i>	2023	1 929	39,7	20 573
	2022	3 343	63,2	18 909
<i>Dont loyer intermédiaire</i>	2023	2 008	38,6	19 207
	2022	1 304	24,6	18 900

TABLEAU 3

Aides aux travaux en copropriété par typologie de copropriétés aidées

		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en M€
<i>Copropriétés en difficulté*</i>	2023	23 301	186,8	8 017
	2022	16 321	119,1	7 301
<i>Copropriétés fragiles**</i>	2023	11 757	90,5	7 696
	2022	12 346	83,4	6 757
<i>Copropriétés de droit commun**</i>	2023	15 649	68,4	4 373
	2022	10 840	39,6	3 658
<i>Copropriétés de droit commun pour l'accessibilité</i>	2023	852	0,06	72
	2022	499	0,1	189

* Concernent des travaux uniquement liés à la rénovation énergétique

** Concernent des travaux liés au redressement de la copropriété qui peuvent inclure des travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité.

TABLEAU 4

Les structures d'hébergement

		Montant des aides en €	Montant des travaux éligibles en €	Nombre de places améliorées	Nombre de structures financées
Total	2023	9 875 052	22 069 870	861	24
	2022	4 933 679	8 346 723	494	19
<i>Dont études</i>	2023	149 248	149 248	143	6
	2022	88 532	88 532	6	3

TABLEAU 5

Les collectivités et opérateurs menant des opérations de RHI-THIRORI

	Nombre de réunions de la Commission nationale de lutte contre l'habitat indigne (CNLHI)	Demandes de vérifications de l'éligibilité	Demandes de subventions des études de calibrage	Demandes de subventions du relogement et d'accompagnement social	Demandes de subventions du déficit	Montant total de subventions engagées en M€
2023	5	25	14	10	26	23.2
2022	4	23	13	11	26	21

Les structures d'hébergement

[VOIR TABLEAU 4](#)

En 2023, l'Anah a augmenté son enveloppe d'autorisations d'engagements à hauteur de 10 M€. 9,8 M€ ont pu être affectés (contre 4,9 M€ en 2022) à 24 structures (contre 19 en 2022), pour rénover 861 places (contre 494 en 2022). Le coût moyen de subvention par place est de 11 469€ (contre 10 131€ en 2022),

restant en-dessous du plafond maximal de subvention par place. Face à cette dynamique croissante, l'Anah et la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) continuent de mobiliser les acteurs concernés via des webinaires et un accompagnement renforcé.

Les collectivités et les maîtres d'ouvrage

L'Anah accompagne les collectivités - maîtres d'ouvrage - dans la structuration et la définition de leurs stratégies d'intervention et dans leur mise en œuvre opérationnelle.

Cet accompagnement porte :

- sur une aide à l'ingénierie en phase d'étude – par un financement des études – et en phase opérationnelle – par le financement d'assistants à maître d'ouvrage (AMO) ;

- sur une aide au déficit d'opération en RHI-THIRORI, dont les collectivités ont la maîtrise d'ouvrage dès lors qu'un arrêté de mise en sécurité ou d'insalubrité a été pris sur un immeuble dégradé : cet aspect est développé au point suivant.

Les collectivités et opérateurs menant des opérations de RHI-THIRORI

[VOIR TABLEAU 5](#)

La RHI-THIRORI est une aide coercitive permettant le recyclage foncier des immeubles insalubres en France métropolitaine.

Elle intervient tant sur les métropoles que sur les centres-bourgs anciens dans des territoires en déprise. En 2023, l'enveloppe budgétaire dédiée s'élevait à 23,9 M€ (montant identique à celui de 2022). Cependant, cette année 2023 été marquée par la consommation record de l'enveloppe annuelle.

Ainsi, 23,2 M€ ont été engagés soit 97,22 %.

La mobilisation des collectivités locales pour intervenir sur l'habitat dégradé s'amplifie, notamment grâce une animation dynamique du dispositif sur le territoire et un savoir-faire croissant de la part des DDT/M. Cette dynamique se traduit par un nombre d'étapes

d'opérations constant, voire en légère hausse depuis 2022, mais dont les montants des demandes de subventions sont de plus en plus importants.

La simplification du fonctionnement de l'instruction des dossiers RHI-THIRORI permet, par ailleurs, sa fluidification et ainsi une accélération dans le déroulement d'une opération. Enfin, autre aspect de cette mobilisation amplifiée, il sera également possible, à partir de 2024, d'agir dans le cadre d'une opération d'aménagement.

Les priorités d'action pour *l'amélioration du parc privé*

La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé

[VOIR TABLEAU 1](#)

Le volume de cette activité est dans la continuité des années précédentes avec une légère diminution du montant des aides de 5%. Cela s'explique par la baisse du nombre de logements aidés pour les propriétaires

occupants et les propriétaires bailleurs. On constate cependant une augmentation continue des aides destinées aux logements gérés par des syndicats de copropriété, grâce aux interventions en centre ancien.

La rénovation énergétique

[VOIR TABLEAUX 2, 3 ET 4](#)

La dynamique de rénovations énergétiques poursuit un haut niveau d'intervention en 2023, bien qu'en légère baisse par rapport à 2022, au regard du contexte d'inflation, notamment, et de diminution du bonus « résilience » qui avait été mis en place après le début de la guerre en Ukraine, en 2023. L'intervention reste très largement orientée vers

les propriétaires les plus modestes, dans une logique sociale visant à permettre aux ménages les plus précaires de réaliser des travaux qu'ils ne pourraient financer autrement.

Enfin, il convient de noter la hausse des financements aux rénovations d'ampleur, représentant 71 613 logements en 2023.

TABLEAU 1

Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé

Profil des propriétaires		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
Propriétaires occupants	2023	1 369	35,7	26 084
	2022	1 721	44,9	26 117
Propriétaires bailleurs	2023	2 902	69,6	24 013
	2022	3 496	81,6	23 358
Syndicats de copropriétaires	2023	9 024	79,2	8 781
	2022	8 706	66,8	7 684
Communes (travaux d'office)	2023	99	1,6	16 156
	2022	632	2,5	3 958
TOTAL	2023	13 394	186,2	13 901
	2022	14 555	196	13 466

TABLEAU 2

MaPrimeRénov'

Profil des propriétaires		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
Propriétaires bailleurs – catégorie supérieure	2023	1 410	2,6	1 821
	2022	1 253	1,6	1 253
Propriétaires bailleurs – catégorie intermédiaire	2023	6 274	14,4	2 294
	2022	4 820	10,3	2 127
Propriétaires bailleurs – catégorie modeste	2023	3 886	11,9	3 079
	2022	3 190	9,6	3 024
Propriétaires bailleurs – catégorie très modeste	2023	7 316	32,8	4 489
	2022	5 872	27	4 604
Propriétaires occupants – catégorie supérieure	2023	11 017	25,7	2 329
	2022	14 368	17,0	1 183
Propriétaires occupants – catégorie intermédiaire	2023	150 445	342,3	2 275
	2022	179 236	373,7	2 085
Propriétaires occupants – catégorie modeste	2023	112 672	392,7	3 485
	2022	128 956	429,7	3 332
Propriétaires occupants – catégorie très modeste	2023	212 106	1 129,6	5 325,5
	2022	267 974	1 457,6	5 439
TOTAL	2023	505 126	1 952,1	3 864,5
	2022	605 669	2 326,6	3 841

TABLEAU 3

Les rénovations globales

Profil des propriétaires		Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €
Propriétaires occupants	2023	30 166	470,3	15 589
	2022	34 122	503	14 741
Propriétaires bailleurs	2023	3 784	82,4	21 787
	2022	4 161	89	21 605
Syndicats de copropriétaires (MaPrimeRénov' Copropriété toutes copropriétés confondues)	2023	30 167	236,5	7 841
	2022	25 938	190	7 328
Propriétaires occupants et bailleurs – ressources niveaux intermédiaire et supérieur (forfait MaPrimeRénov' Rénovation globale)	2023	7 496	57,8	7 712
	2022	1 718	11,2	6 501
TOTAL	2023	71 613	847	11 827
	2022	65 939	793,2	12 309

TABLEAU 4

Nombre de logements aidés par MaPrimeRénov' par région

Régions	Nombre de logements aidés	
Auvergne-Rhône-Alpes	2023	59 575
	2022	72 964
Bourgogne-Franche-Comté	2023	29 699
	2022	39 437
Bretagne	2023	36 700
	2022	39 751
Centre-Val de Loire	2023	23 084
	2022	4 238
Corse	2023	862
	2022	912
Départements d'Outre-mer	2023	3 454
	2022	4 120
Grand Est	2023	50 012
	2022	62 092
Hauts-de-France	2023	52 502
	2022	66 533
Île-de-France	2023	51 524
	2022	60 732
Normandie	2023	30 686
	2022	36 978
Nouvelle Aquitaine	2023	58 870
	2022	69 535
Occitanie	2023	48 542
	2022	57 704
Pays de la Loire	2023	38 099
	2022	42 640
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2023	21 517
	2022	23 256
TOTAL	2023	505 126
	2022	605 669

TABLEAU 5

Le développement d'un parc à loyer maîtrisé à vocation sociale

Nombre de conventionnements	Loyer très social	Loyer social	Loyer intermédiaire	TOTAL	
TOTAL	2023	452	3 821	3 208	7 899
	2022	466	6 004	3 215	9 685

TABLEAU 6

L'adaptation des logements à la perte d'autonomie

	Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€	Aide moyenne par logement en €	
TOTAL	2023	26 227	95,1	3 626
	2022	27 636	95,5	3 455
dont maintien à domicile	2023	22 478	81,9	3 645
	2022	24 072	82,3	3 421
dont handicap	2023	2 897	13,1	4 544
	2022	3 065	13,1	4 278
dont accessibilité aux immeubles	2023	852	0,06	72
	2022	499	0,1	189

Le développement d'un parc à loyer maîtrisé à vocation sociale

[VOIR TABLEAU 5](#)

Le nombre de conventionnements (avec et sans travaux) a diminué de 18 % par rapport à 2022. Alors que la part des logements conventionnés « très sociaux » reste stable (6 % contre 5 % en 2022), la part des « sociaux » perd 13 points (48 % contre 61 % en 2022, et 71 % en 2021) au profit des « intermédiaires » qui représentent 41 % des logements conventionnés (contre 33 % en 2022, et 24 % en 2021). Cette évolution découle de la réforme du dispositif Loc'Avantages (nouvelle définition des niveaux de loyers plafonds, et passage à une réduction d'impôt) qui incite préférentiellement les bailleurs à opter pour le niveau de loyer intermédiaire. En 2023, l'Anah a apporté son

appui à la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) pour suivre la mise en œuvre de Loc'Avantages, en vue de son évolution éventuelle via la Loi de finances 2025. Pour la dernière année du premier Plan quinquennal pour le logement d'abord, les 46 collectivités de mise en œuvre accélérée du plan ont porté 28 % de l'activité bailleurs (contre 35 % en 2022). 1 639 logements ont bénéficié d'une prime à l'intermédiation locative, dispositif majeur du plan (soit -7 % par rapport à 2022 mais +3 % en proportion des logements conventionnés). Le Plan quinquennal pour le logement d'abord II a été lancé en juin 2023.

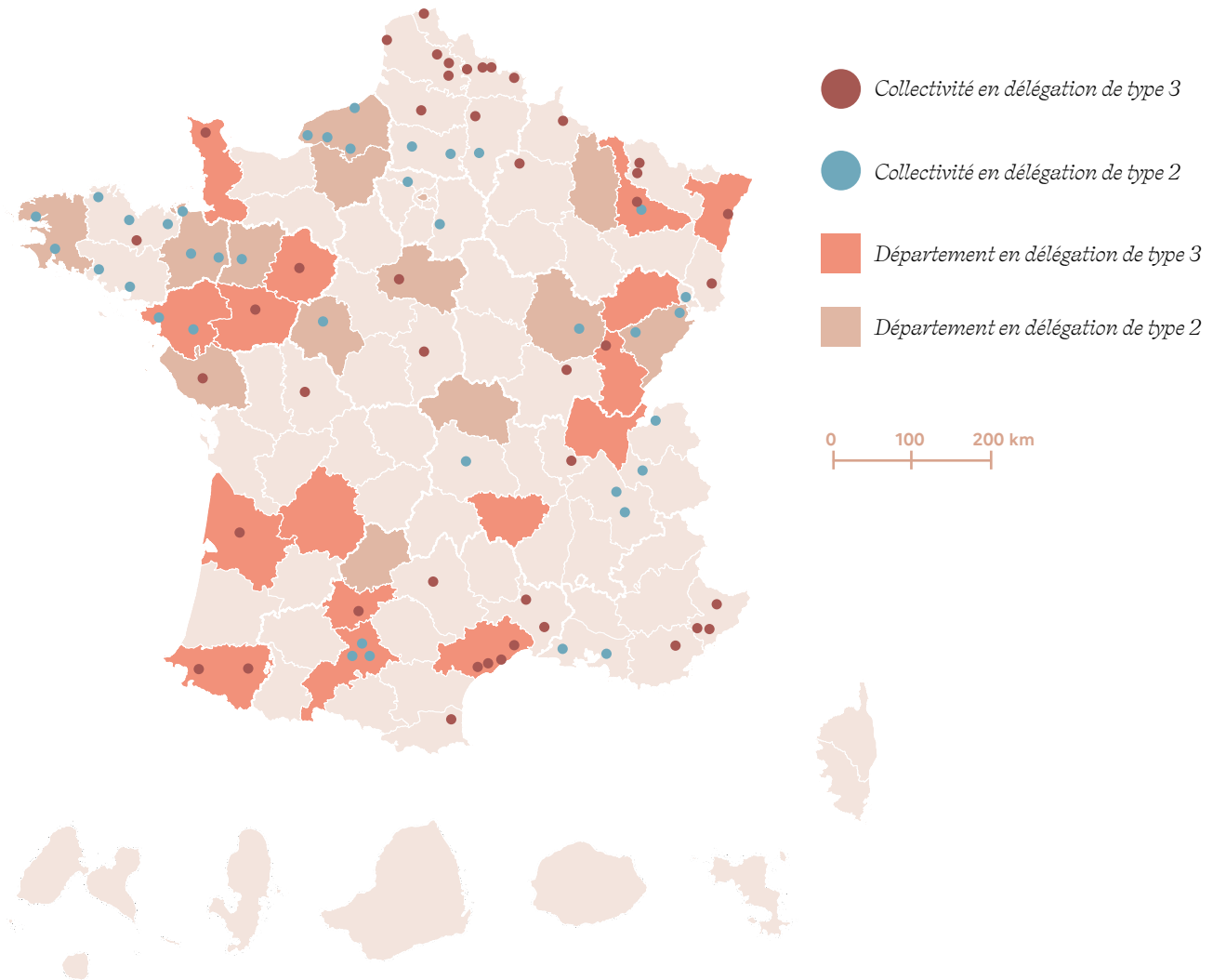
L'adaptation des logements à la perte d'autonomie

[VOIR TABLEAU 6](#)

Les chiffres relatifs à la perte d'autonomie montrent une consolidation par rapport à l'année 2022, avec toujours une forte prédominance de l'adaptation liée à l'âge. Le lancement, en janvier 2024, de MaPrimeAdapt', a engendré un effet d'attente devant cette nouvelle aide et de la simplification du parcours usager qui en résulte.

La répartition territoriale des aides

Les territoires de gestion en 2023



La répartition des aides en milieux rural et urbain

[VOIR TABLEAUX 1 ET 2](#)

Avec près de la moitié des logements en milieu rural, les équilibres de répartition des logements aidés par l'Anah restent sensiblement identiques à l'année précédente, même si l'on note une légère diminution

de la part de logements aidés en milieu rural. Cela s'explique notamment par la forte progression de la mobilisation de l'aide MaPrimeRénov' Copropriété, visant des logements essentiellement en milieu urbain.

TABLEAU 1

La répartition des aides en milieux rural et urbain

Type de bassin de vie *		Nombre de logements aidés	Répartition en %	Montant des aides en M€	Montant moyen des aides par logement en €
Essentiellement rural	2023	299 267	48,50	1 318,9	4 407
	2022	367 841	51,19	1 702,3	4 628
Intermédiaire	2023	168 683	27,34	913,2	5 414
	2022	201 056	27,98	941,2	4 682
Essentiellement urbain	2023	149 074	24,16	845,9	5 674
	2022	149 478	20,80	766,3	5 126

* Zonage bassin de vie 2012 Insee

TABLEAU 2

Les résultats régionaux

Régions		TOTAL des aides en M€ (ingénierie comprise)	Montant des aides aux travaux de l'Anah * en M€	Nombre de logements aidés	Dont logements propriétaires occupants	Dont logements propriétaires bailleurs
Auvergne-Rhône-Alpes	2023	154,8	120,5	16 021	8 460	605
	2022	137,8	117,3	16 075	8 869	600
Bourgogne-Franche-Comté	2023	39,7	35,6	3 824	2 776	167
	2022	47,2	43	4 284	3 549	266
Bretagne	2023	59,3	54,6	5 304	4 623	116
	2022	69,4	62,8	6 736	5 387	179
Centre-Val de Loire	2023	38,5	31,2	4 306	2 677	145
	2022	35,5	30,9	4 238	2 946	184
Corse	2023	8,3	7,3	501	315	16
	2022	5,8	5	402	320	22
Départements d'Outre-mer	2023	4,4	3,1	146	-	74
	2022	2,4	1,9	101	-	101
Grand Est	2023	105,7	94,6	13 198	6 025	574
	2022	97,8	85,7	12 243	6 558	620
Hauts-de-France	2023	91,9	81,4	6 561	5 683	468
	2022	103,6	94,7	8 141	6 478	635
Île-de-France	2023	249,7	226,3	31 634	6 518	242
	2022	182,7	162	24 314	5 636	104
Normandie	2023	46,9	41,2	4 240	3 440	211
	2022	55,1	49,1	5 106	3 958	380
Nouvelle Aquitaine	2023	108,4	96,9	7 866	6 319	419
	2022	100,6	86,6	8 367	7 198	552
Occitanie	2023	123,6	107,8	11 705	7 853	906
	2022	115,5	102,1	11 952	8 153	752
Pays de la Loire	2023	67,8	61,4	6 923	5 227	316
	2022	71,8	64,5	6 650	5 610	409
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2023	71,4	58,9	6 435	2 492	339
	2022	59	46,3	4 277	2 483	299
TOTAL	2023	1 170,7	1 021,1	118 664	62 408	4 598
	2022	1 084,1	951,9	112 886	67 145	5 103

* Hors aides MaPrimeRénov'

Bilan de l'activité en secteurs programmé et diffus

Les montants versés dans le cadre des aides à la pierre par région en secteurs programmé et diffus en 2023

Région	Diffus / Programmé*	Montant des aides en €
Auvergne-Rhône-Alpes	Secteur diffus	53 070 209
	Secteur programmé	101 732 993
Bourgogne-Franche-Comté	Secteur diffus	19 389 020
	Secteur programmé	20 310 688
Bretagne	Secteur diffus	15 086 366
	Secteur programmé	44 249 862
Centre-Val de Loire	Secteur diffus	8 505 051
	Secteur programmé	30 048 946
Corse	Secteur diffus	1 747 052
	Secteur programmé	6 572 548
Départements d'Outre-mer	Secteur diffus	1 506 307
	Secteur programmé	2 879 032
Grand Est	Secteur diffus	35 502 985
	Secteur programmé	70 285 379
Hauts-de-France	Secteur diffus	13 763 948
	Secteur programmé	78 133 689
Île-de-France	Secteur diffus	151 120 171
	Secteur programmé	98 571 627
Normandie	Secteur diffus	7 955 574
	Secteur programmé	38 973 569
Nouvelle Aquitaine	Secteur diffus	15 447 301
	Secteur programmé	92 989 964
Occitanie	Secteur diffus	17 162 276
	Secteur programmé	106 396 353
Pays de la Loire	Secteur diffus	9 502 500
	Secteur programmé	58 327 465
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Secteur diffus	20 002 815
	Secteur programmé	51 431 290
TOTAL	Secteur diffus	369 761 575
	Secteur programmé	800 903 406

Nombre de propriétaires occupants éligibles et nombre de programmes par région en 2023

Régions	Nombre de PO éligibles (Filocom 2019*)	Nombre de programmes**
Auvergne-Rhône-Alpes	611 968	159
Bourgogne-Franche-Comté	289 676	45
Bretagne	344 725	48
Centre-Val de Loire	252 189	74
Corse	24 288	10
Départements d'Outre-mer	141 858	4
Grand Est	462 722	109
Hauts-de-France	520 649	97
Île-de-France	754 980	113
Normandie	278 391	71
Nouvelle Aquitaine	600 608	119
Occitanie	549 037	118
Pays de la Loire	352 828	71
Provence-Alpes-Côte d'Azur	371 488	54
TOTAL	5 555 407	1 092

* MTE d'après DGFIP, Filocom 2019. Ménages propriétaires occupants sous plafonds de ressources Anah.

** Programmes vivants en 2023 enregistrés au 06/01/2024 – hors aides MaPrimeRénov'

Les résultats en logements aidés

En 2023, 58% des logements financés par les aides à la pierre sont situés en secteur programmé, à stabilité égale avec 2022.

Nombre de logements aidés

Profil des bénéficiaires		Secteur diffus*	Secteur programmé*	TOTAL **	Part des logements en secteur diffus (en %)	Part des logements en secteur programmé (en %)
Propriétaires occupants	2023	19 588	42 820	62 408	31%	69%
	2022	21 195	45 950	67 145	32%	68%
Propriétaires bailleurs privés et institutionnels	2023	684	3 914	4 598	15%	85%
	2022	1 179	3 924	5 103	23%	77%
Syndicats de copropriétaires	2023	30 055	21 504	51 559	58%	42%
	2022	25 332	14 674	40 006	63%	37%
Communes (travaux d'office)	2023	94	5	99	95%	5%
	2022	64	568	632	10%	90%
TOTAL	2023	50 421	68 243	118 664	42%	58%
	2022	47 770	65 116	112 886	42%	58%

* Secteur programmé : les logements se situent dans un périmètre qui a fait l'objet d'un contrat appelé « convention de programme » ou « opération programmée » signé entre l'Anah et la collectivité territoriale. Secteur diffus : les logements n'entrent pas dans le périmètre d'une opération programmée.

** Hors aides MaPrimeRénov'

Les aides accordées par public en secteurs programmé et diffus

Profil des bénéficiaires		Secteur diffus en M€	Secteur programmé en M€	TOTAL en M€	Part des aides accordées en secteur diffus (en %)	Part des aides accordées en secteur programmé (en %)
Propriétaires occupants	2023	147,3	436,8	584,1	25 %	75 %
	2022	157,8	452,8	610,6	26 %	74 %
Propriétaires bailleurs privés et institutionnels	2023	14,7	74,8	89,5	16 %	84 %
	2022	18,3	78,0	96,3	19 %	81 %
Syndicats de copropriétaires	2023	196,3	149,5	345,8	57 %	43 %
	2022	125,7	116,7	242,4	52 %	48 %
Communes (travaux d'office)	2023	1,5	0,1	1,6	94 %	6 %
	2022	1,5	1,1	2,6	57 %	43 %
TOTAL	2023	359,9	661,2	1 021,1	35 %	65 %
	2022	303,3	648,6	951,9	32 %	68 %

Nombre et montant des aides par type de programme

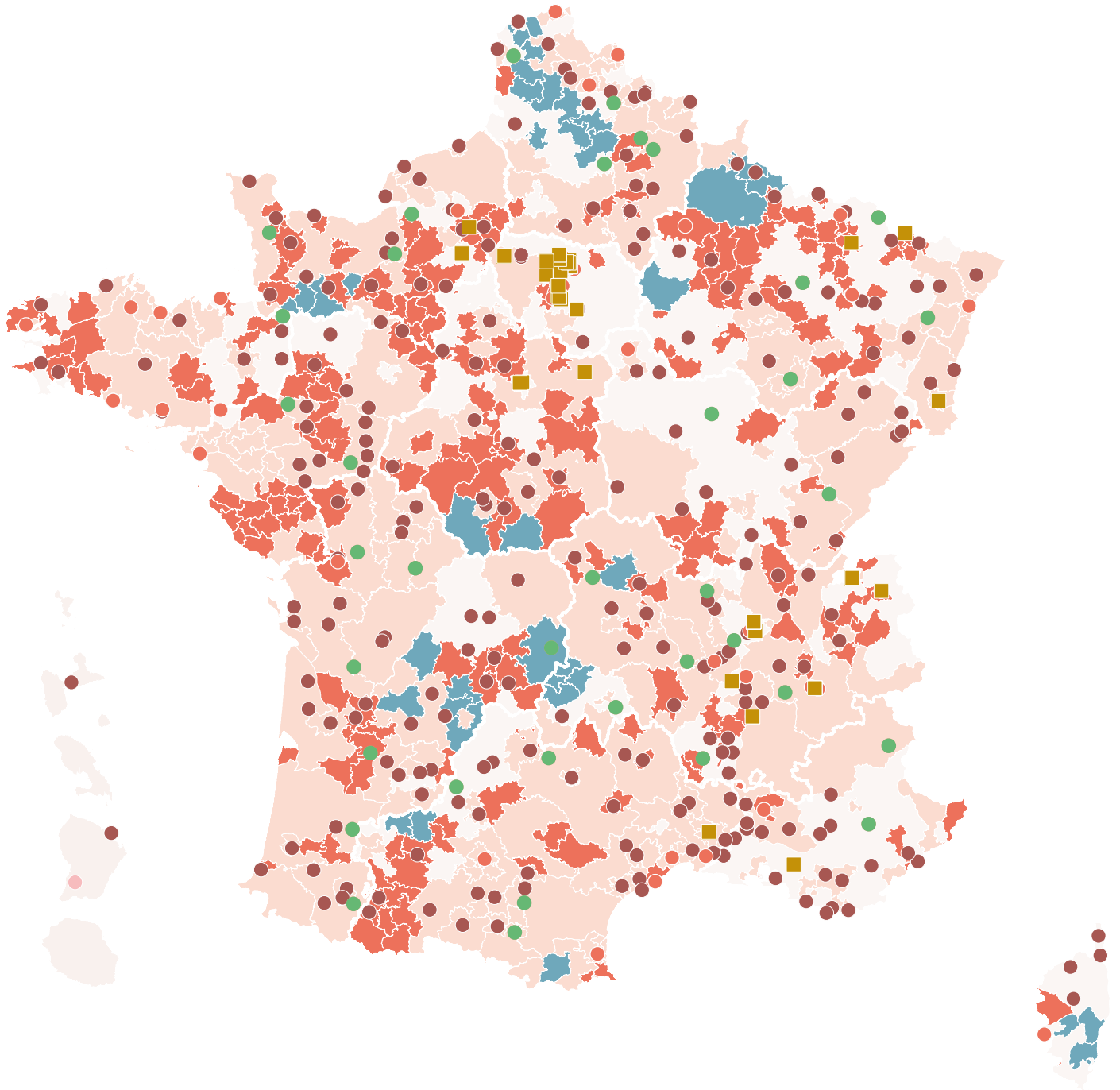
		Nombre de programmes*	Nombre de logements aidés	Montant des aides en M€
Opah	2023	258	13 808	147,1
	2022	234	14 975	156
Opah-RR	2023	43	1 837	20,3
	2022	39	1 907	19,7
Opah-RU	2023	326	4 996	71,8
	2022	269	4 688	66,6
Opah-CB	2023	25	263	4,1
	2022	38	676	9,1
Opah-CD et PLS	2023	205	20 372	135,9
	2022	142	15 223	112,5
PIG et autres	2023	235	26 967	281,8
	2022	233	27 647	284,7
TOTAL	2023	1 092	68 243	661,2
	2022	955	65 116	648,6

Opah : Opération programmée d'amélioration de l'habitat.
Opah-RR : Opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale.
Opah-RU : Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain.

Opah-CB : Opération programmée d'amélioration de l'habitat centres-bourgs.
PIG : Programme d'intérêt général.
Opah-CD : Opération programmée d'amélioration de l'habitat - copropriétés dégradées.
PLS : Plan de sauvegarde.

* Programmes vivants en 2023 enregistrés au 15/01/2024

Carte des programmes en 2023



- 332** ● Opah-RU: *Opah renouvellement urbain*
- 258** ■ Opah: *Opération programmée d'amélioration de l'habitat*
- 235** ■ PIG: *Programme d'intérêt général*
- 123** ■ PDS : *Plan de sauvegarde*
- 83** ● Opah-CD: *Opah copropriétés dégradées*
- 43** ■ Opah-RR: *Opah revitalisation rurale*
- 25** ● Opah-CB: *Opah centres-bourgs*

Budget 2023 : un niveau exceptionnel d'activité et des résultats d'une ampleur inédite

Malgré un contexte économique difficile, qui a continué à peser sur le pouvoir d'achat des ménages, l'année 2023 voit le maintien à un haut niveau des dépenses d'interventions de l'Agence: 623 790 logements ont ainsi été rénovés, grâce à 3,12 Mds€ d'aides distribuées qui ont généré 8,46 Mds € de travaux. Ces excellents résultats ont été notamment portés par les aides à la rénovation énergétique, particulièrement par MaPrimeRénov', qui a financé la rénovation de 505 126 logements pour 1,92 Mds€ d'aides engagées.

Le montant des engagements sur les politiques d'intervention poursuit sa croissance.

Le bilan 2023 de l'activité de l'Anah s'inscrit dans la continuité des excellents résultats constatés au cours des trois années précédentes, malgré un ralentissement en fin d'année consécutif aux annonces d'importantes évolutions des régimes de financement en 2024. Ainsi, 3,12 Mds€ de subventions au titre de l'aide à l'habitat privé et de la prime pour la transition énergétique MaPrimeRénov' ont été engagés et 623 790 aides ont été distribuées.

La rénovation de l'habitat privé a continué d'atteindre des niveaux élevés, dans tous les champs d'intervention.

Les aides aux propriétaires, qui incluent les propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétés, ont représenté 2 973 M€ soit 95 % des moyens budgétaires mobilisés en 2023.

Le nombre de logements concernés par les dossiers de propriétaires bailleurs est légèrement inférieur par rapport à celui observé en 2022 (-9%) pour s'établir à 4 113 logements.

Le montant accordé aux propriétaires occupants au titre des aides à la pierre (hors MaPrimeRénov') s'est élevé à 584 M€, en léger retrait par rapport à 2022 (-5%). Ces aides représentent toujours la majorité des aides subventionnées : 57% des aides en 2023 contre 65% en 2022.

Les aides à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, enjeu majeur de la transition démographique, se sont maintenues à haut niveau avec un montant versé comparable à 2022. Le nombre de logements subventionnés a ainsi atteint 26 227.

La dynamique du dispositif MaPrimeRénov' Sérénité, dévolu aux rénovations les plus ambitieuses, a résisté en 2023 (-11% par rapport au haut niveau atteint en 2022), malgré le contexte inflationniste qui a pesé sur la capacité des ménages à financer des projets de rénovation ambitieux et l'anticipation de la revalorisation du taux de financement annoncé dès le mois de septembre pour 2024.

L'année 2023 confirme également la réussite du dispositif MaPrimeRénov' : 596 805 dossiers ont été déposés depuis le 1^{er} janvier et 505 126 dossiers engagés pour un montant de 1,95 Mds€.

Les dossiers relatifs à l'immeuble, principalement les syndicats de copropriété, connaissent une évolution très positive tant en volume (+28%), qu'en valeur (+43%). Cette dynamique s'explique principalement par le succès du dispositif MaPrimeRénov' Copropriété qui a permis de subventionner 27 406 logements en 2023 pour un montant d'aides de 158,9 M€.

La consommation des crédits dévolus à l'ingénierie a augmenté par rapport à l'exercice précédent (+10%) pour atteindre 116,5 M€. Cette évolution traduit la dynamique des opérations programmées observée ces dernières années mais aussi, et plus globalement, l'importance des moyens mobilisés pour accompagner les collectivités et les bénéficiaires des aides de l'Agence sous la forme de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le montant des financements en matière de résorption de l'habitat insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et de restauration immobilière (THIRORI) confirme la tendance observée en 2022 et atteint un montant inédit : 23,2 M€. Ainsi, 78 opérations ont pu être financées dans le cadre de ce programme. Le traitement des îlots anciens a représenté 51% des opérations financées, soit 11,9 M€.

Les engagements relatifs aux aides dévolues à l'humanisation des structures d'hébergement représentent 9,9 M€ pour l'année 2023, soit 99% du budget de ce dispositif.

Les crédits de paiement poursuivent la dynamique de hausse, corrélée à l'évolution du volume des engagements constatés sur les exercices 2021 à 2022.

La consommation des crédits de paiement de l'enveloppe d'intervention poursuit sa trajectoire ascendante pour atteindre 2 726 M€ contre 2 483 M€ en 2022, soit une augmentation de 9,8%. Le taux de consommation est supérieur à celui de 2022, soit 88,8% des prévisions du budget rectificatif n°2 de 2023 et un gain de 9,8% par rapport à 2022. Cette forte évolution est principalement

due à MaPrimeRénov' qui a contribué à une consommation de crédits de paiement à hauteur de 1 884 M€ contre 1 730 M€ en 2022, soit +8,9%.

Les paiements sur les autres aides aux propriétaires sont en augmentation affirmée de 11%.

TABLEAU 1

Autorisations d'engagement consommées (hors FART et hors partenariat opérationnel)

	Exercice 2022	Exercice 2023	Évolution 2022 - 2023
Aides aux propriétaires bailleurs	92 720 806 €	89 552 578 €	-
Aides aux propriétaires occupants	616 889 551 €	584 105 997 €	-
Aides aux syndicats de copropriétés	242 252 971 €	347 420 729 €	-
Total Aides à l'habitat privé	951 863 328 €	1 021 079 304 €	7 %
Primes de transition énergétique MaPrimeRénov'	2 326 530 023 €	1 952 102 466 €	-16 %
Ingénierie	106 320 556 €	116 474 784 €	10 %
RHI - THIRORI	20 975 821 €	23 235 840 €	11 %
Humanisation des structures d'hébergement	4 933 679 €	9 875 052 €	100 %
TOTAL	3 410 623 407 €	3 122 767 446 €	-8 %

TABLEAU 2

Tableau des crédits de paiement de l'enveloppe intervention (hors partenariats opérationnels)

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Évolution 2022 - 2023
Aides aux propriétaires	665 495 444 €	683 196 964 €	758 799 253 €	11 %
Ingénierie	50 226 854 €	53 819 256 €	66 604 625 €	24 %
Humanisation des structures d'hébergement	6 636 373 €	6 318 562 €	5 165 928 €	-18 %
RHI - THIRORI	5 945 236 €	9 811 259 €	11 158 046 €	14 %
Sous-total Aides à la pierre	728 303 907 €	753 146 041 €	841 727 852 €	12 %
Primes de transition énergétique MaPrimeRénov'	1 067 178 169 €	1 729 854 749 €	1 884 097 224 €	9 %
TOTAL	1 795 482 076 €	2 483 000 790 €	2 725 825 076 €	10 %

TABLEAU 3

Tableau des recettes encaissées par l'Anah

	Compte financier 2022	Compte financier 2023
RECETTES GLOBALISÉES	710 214 307 €	1 451 608 180 €
Autres financements de l'État		
Contribution (MTES)	170 200 000 €	389 208 610 €
Contribution Plan de relance	50 400 000 €	260 400 000 €
Fond en provenance du FART	-	14 906 464 €
Fiscalité affectée		
Taxe sur les logements vacants	0 €	0 €
Autres financements publics		
Produit issu de la mise aux enchères des quotas carbone	481 000 000 €	700 000 000 €
Recettes propres		
Contribution des fournisseurs d'énergie	0 €	75 280 000 €
Reversement de subventions et autres produits divers	8 614 307 €	11 813 105 €
RECETTES FLÉCHÉES	2 103 568 497 €	1 503 674 451 €
Financement de l'État fléchés		
Contribution du programme 174 (MaPrimeRénov')	1 283 732 381 €	1 216 572 951 €
Contribution 362 (France Relance)	818 000 000 €	287 100 000 €
Recettes propres fléchées		
Reversement de subventions et autres produits divers	1 836 115 €	1 500 €
Total des recettes	2 813 782 804 €	2 955 282 631 €

Le montant des recettes a évolué afin d'accompagner l'augmentation des décaissements de l'Agence

VOIR TABLEAU 3

Le total des recettes encaissées par l'Agence en 2023 s'élève à 2 955 Mds€, soit une augmentation de 5% par rapport à l'exercice 2022 en raison des moyens supplémentaires mobilisés pour le financement de la massification de MaPrimeRénov'.

Les contributions du budget de l'État ont constitué une part prépondérante des recettes de l'Agence : sur l'exercice 2023, l'établissement a perçu 1 216,6 M€ au titre du programme 174 pour la rénovation énergétique des logements pour le financement de MaPrimeRénov' ainsi que 287 M€

au titre du programme 362 et 364 du Plan de relance; elle a également perçu un financement de 389,2 M€ au titre de la contribution du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires au financement des aides à l'habitat privé (programme 135) complété du solde des contributions du Plan de relance pour un total de 260,4 M€ en 2023.

Le produit issu de la mise aux enchères des quotas carbone reste une source de recettes importante dans le budget de l'Agence. Sur l'exercice 2023, l'Anah a perçu 700 M€ à ce titre. La vente de CEE a généré une recette de 75 M€.

Des dépenses de structure qui évoluent afin de permettre à l'Agence de porter la massification de son activité et la consolidation du service public France Rénov'

Le niveau de l'exécution budgétaire relatif aux enveloppes de fonctionnement, d'investissement et de personnel est en hausse par rapport à celui constaté en 2022. Le taux d'évolution est de 21% en autorisations d'engagement (AE) et 22% en crédits de paiement (CP). Au 30 décembre 2023, l'Agence a consommé quasi intégralement le budget qui lui a été attribué pour assurer ses dépenses de structure dans le cadre de la programmation arrêtée en budget rectificatif n° 2 le 6 décembre 2023.

En matière de dépenses de fonctionnement, les dépenses constatées ont augmenté de 19% en AE et de 26% CP, soit une consommation de 116,4 M€ en AE et 107,4 M€ en CP, contre 97,5 M€ et 85,5 M€ en 2022.

Les dépenses informatiques, qui ont notamment contribué à la mise en œuvre de la nouvelle plateforme France Rénov', à la nécessaire sécurisation des infrastructures techniques des systèmes d'information (SI) de l'Agence mais aussi à de nouveaux projets tels que le déploiement du logiciel d'agrément Mon Accompagnateur Rénov', expliquent une part significative de cette évolution.

Les coûts liés aux campagnes de communication sont également en hausse par rapport à 2022. Ces dépenses reflètent les actions mises en place pour faire connaître au grand public les nouveaux projets

de l'Anah tels que MaPrimeAdapt' et France Rénov' (incluant les campagnes, presse, TV, digital). Les dépenses d'investissement sont de 27,7 M€ d'AE et 24,5 M€ de CP consommés, contre 21,6 M€ d'AE et 22,2 M€ de CP en 2022. Cette évolution est portée quasi intégralement par les investissements en matière de SI qui incluent en 2023 les coûts de la réversibilité du marché de développement de l'Agence.

Les développements relatifs à MaPrimeRénov' représentent 15,5 M€ en AE et 15,4 M€ en CP. Ils ont notamment permis de couvrir les besoins liés aux évolutions des aides prévues pour 2024 (MaPrimeRénov' Parcours Accompagné). Des financements ont également été mobilisés pour l'enrichissement des parcours sur la plateforme France Rénov' (1,5 M€ en AE et 1 M€ en CP) et pour les développements en SI nécessaires à Mon Accompagnateur Rénov' (2M€ en AE). Enfin, les évolutions nécessaires à la prise en compte de MaPrimeAdapt' dans le service en ligne ont représenté 0,5 M€.

L'enveloppe de personnel de 175 M€ est en augmentation de 18% par rapport à l'exécution budgétaire 2022, en lien avec l'évolution des effectifs de l'Agence qui poursuit sa mise à l'échelle en passant de 198,7 ETPT en 2022 à 224 ETPT, soit +11%.

Rédaction : *agence 4août*

Conception-réalisation : *agence 4août*

Photographie :

Photothèque Anah : *Sabrina Budon,
Cyril Chigot, Constance Decorde, Roman Jehanno,
Gaël Kerbaol, Gilles Lefrancq, Guillaume Murat, Antonin
Valière*

Photo de Thierry Repentin : *ville de Chambéry*

p. 6 : *Baptiste De Ville d'Avray*

p. 28 : *Constance Decorde*

Typographie : *Self Moderne par Lucas Le Bihan*


Imprimeur : *DejaLink*

Juin 2024

Informations, conseils et accompagnement



france-renov.gouv.fr

 anah.gouv.fr

 [@ANAH_officiel](https://twitter.com/ANAH_officiel)

 [@ANAH](https://www.youtube.com/ANAH)

